

RAPPORT ANNUEL

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

2017



UNE SOCIÉTÉ
PERFORMANTE ET
DYNAMIQUE



Québec 

ISSN 1919-1014
ISBN 978-2-550-80572-4 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-80573-1 (Version PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Mention de source:
Mathieu Dupuis, photographe
Cyclopes, photographes

UNE SOCIÉTÉ **PERFORMANTE ET DYNAMIQUE**

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2017	7
LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES	14
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	16
L'ORGANIGRAMME	17
LES RÉSULTATS SECTORIELS	18
TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2018-2020	28
BILAN DES RÉSULTATS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2011-2017	32
SECTION FINANCIÈRE	36
RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020	64
LA GOUVERNANCE	66
AUTRES EXIGENCES	68
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE	72
CARTE DU TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES	76

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Gaston Bédard
Président du conseil d'administration



Raymond Thibault
Président-directeur général



UNE SOCIÉTÉ PERFORMANTE ET DYNAMIQUE

L'annonce de l'attribution d'une somme de près de 265 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de la route de la Baie-James constitue, à bien des égards, l'évènement marquant de l'année 2017. Le gouvernement du Canada contribuera à plus de 108 300 000 \$ pour la réalisation de ce projet. La contribution du gouvernement du Québec s'élèvera à plus de 156 300 000 \$ provenant de la Société du Plan Nord (SPN). Les ententes devront être conclues à ce sujet.

Cette réussite est grandement tributaire des efforts que nous avons déployés au cours des dernières années pour que cette route soit reconnue comme une infrastructure stratégique de la Baie-James afin qu'elle puisse faire l'objet d'un financement adéquat pour son entretien et sa pérennité.

N'eût été l'appui de l'ensemble des villes, communautés et localités de la région, ce projet n'aurait pu voir le jour. Il en est de même pour la collaboration de chacun des membres du comité directeur interministériel qui a été formé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le but qu'une solution pérenne soit proposée pour l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James.

Nous aimerions aussi rappeler la contribution exceptionnelle du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans la réalisation du plan de gestion du projet et du dossier d'affaires qui ont été nécessaires pour obtenir ce financement. Elle est d'autant plus remarquable que tout ce processus a été complété dans de très courts délais, ce qui nous aura permis de bénéficier des fonds encore disponibles dans le cadre du volet Infrastructures provinciales-territoriales – Projets nationaux et régionaux du Nouveau Fonds Chantiers Canada.

À la fin de 2016, la Société de développement de la Baie-James (Société) s'était vu confier le mandat de gestion de ce projet par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Il revient au comité directeur interministériel d'assurer un suivi de sa planification et de sa réalisation. Un comité de gérance a par ailleurs été formé afin de veiller au respect du plan de gestion du projet en ce qui concerne, notamment, la planification des travaux et de leur budget ainsi qu'à l'approbation des différents rapports périodiques de suivi, y compris, entre autres, la gestion des modifications, des contingences et des risques.

Ce comité, sous la présidence de la Société, est formé de deux représentants du MTMDET, d'un représentant de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et d'un représentant de la SPN à titre de conseiller.

L'avancement global du projet depuis son commencement, en 2015, est à présent évalué à 20 % et l'analyse de la valeur acquise jusqu'à maintenant révèle que des économies sont réalisées, mais que le projet accuse un retard par rapport à l'échéancier original. Ce retard n'occasionne cependant pas d'enjeu majeur et il sera rattrapé au cours des prochaines années.



Il est par ailleurs toujours important pour la Société de s'associer à l'ensemble des intervenants régionaux et gouvernementaux dans le but d'agir en concertation dans certains dossiers qui peuvent avoir un véritable impact dans l'économie régionale.

À cet effet, deux nouvelles ententes de partenariat ont été conclues. La première, avec le Gouvernement de la nation crie (GNC), vise le financement conjoint d'une ressource professionnelle en développement économique. Cette entente nous permettra d'accroître notre capacité d'intervention et de mieux coordonner nos actions en développement avec nos partenaires cris.

La deuxième est une entente avec le GNC et l'Administration régionale Baie-James (ARB) visant à réaliser des investissements conjoints dans des projets économiques structurants pour la région. Cette entente démontre bien la volonté des acteurs régionaux de s'unir pour se donner un levier économique significatif afin de favoriser la mise en place de projets économiques porteurs pour l'ensemble des habitants du territoire.

À preuve, l'investissement conjoint réalisé en 2016 par le GNC, l'ARB et la Société dans Métaux BlackRock inc., d'un montant en équité de 5 000 000 \$, partagé en parts égales entre elles, a permis à cette société de compléter un financement global de 15 000 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Ce financement, qui a été réalisé dans un contexte qui n'était pas favorable à l'obtention de financement sur les marchés traditionnels, marquait une étape majeure dans le développement de ce projet de 950 000 000 \$.

Ce projet vise à exploiter un gisement de fer, de vanadium et de titane dans le secteur de Chibougamau ainsi que la construction d'une usine de transformation au Saguenay-Lac-Saint-Jean. En plus de démontrer l'acceptabilité sociale de ce projet, la conclusion de cet investissement a facilité par la suite la recherche de financement lors de la reprise du secteur minier.

En effet, en octobre 2017, Métaux BlackRock inc. a obtenu un financement en équité pour un montant global de 40 000 000 \$ avec la participation d'Orion Mine Finance, pour un montant de 30 000 000 \$, et du gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du Fonds Capital Mines Hydrocarbures, pour un montant de 10 000 000 \$.

De tels investissements représentent un réel potentiel de croissance pour l'économie régionale ainsi que pour la création d'emplois. Qui plus est lorsqu'ils sont réalisés en collaboration avec le GNC et l'ARB. Ils permettent davantage alors de susciter et de soutenir la réalisation de projets de mise en valeur des ressources naturelles de la région et d'y participer, de même que d'agir en étroite concertation avec ces entités.

Un autre projet novateur dans lequel nous nous sommes impliqués a poursuivi son cheminement. C'est ainsi qu'en septembre 2017, Innord inc., la filiale de développement technologique de Ressources Géoméga inc., annonçait avoir atteint une capacité de traitement de 1 kg par passe dans la mise à l'échelle de son procédé de séparation des terres rares par électrophorèse avec un niveau de pureté de 95 %. Elle vise à atteindre le niveau de pureté recherché de 99 % d'ici peu. Ce procédé permet de séparer des éléments de terres rares de façon plus écologique que ce que permet le procédé actuellement en usage, lequel requiert d'importantes quantités de solvants dommageables pour l'environnement.



La performance de notre portefeuille de placements miniers est aussi à souligner. Un nombre record de 14 investissements dans diverses sociétés d'exploration minière, pour un montant total de 1861975\$, a été réalisé en 2017. Ces investissements permettront d'effectuer des travaux d'exploration d'une valeur de près de 14 000 000\$. De surcroît, la Société avait prévu réaliser 350 000\$ de gains sur disposition d'actions de ce portefeuille. Cet objectif a été surpassé puisque les gains totaux ont atteint 676838\$ pour l'année en cours.

Nous devons aussi mentionner l'obtention d'une aide financière de 1264692\$ de la part de Transition énergétique Québec afin d'électrifier le relais routier du km 381. Ce projet, d'un montant total estimé à 4664630\$, permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 1011 tonnes d'équivalent CO₂ annuellement, ce qui correspond au retrait de près de 300 véhicules légers des routes chaque année. Le tout permettra aussi au relais routier de réaliser d'importantes économies dans son budget d'exploitation avec une période de retour sur l'investissement de 9,3 années.

Gaston Bédard
Président du conseil d'administration

En juin 2016, le gouvernement nous avait demandé d'atteindre un bénéfice net de 737 000\$ pour l'exercice 2017. Cette cible avait été déterminée sans que l'impact du projet de réfection de la route de la Baie-James sur nos résultats financiers ait été pris en compte. Nos résultats réels, excluant toujours l'impact de ce projet, dépassent cette cible de 461 085\$.

En cours d'année, un nouveau membre du conseil d'administration a été nommé par le Conseil des ministres. Il s'agit de madame Luce Asselin, qui agira aussi à titre de vice-présidente du conseil. Par ailleurs, les membres désirent exprimer leurs remerciements à monsieur Paul John Murdoch, qui a démissionné du conseil en juillet dernier.

En terminant, au nom de tous les membres du conseil, nous tenons à féliciter et à remercier tous les membres du personnel de la Société pour leur performance et leur dynamisme.

Raymond Thibault
Président-directeur général

UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE AU-DESSUS DES ATTENTES GOUVERNEMENTALES

En juin 2016, le gouvernement avait fixé comme objectif l'atteinte d'un bénéfice net de 737 000 \$ pour l'exercice 2017 de la Société. Cette cible avait été déterminée sans que l'impact du projet de réfection de la route de la Baie-James sur nos résultats financiers ait été considéré.

Les résultats réels, excluant toujours l'impact de ce projet, dépassent cette cible de 461 085 \$.

RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA BAIE-JAMES

L'aide financière sollicitée dans le cadre du volet Infrastructures provinciales-territoriales – Projets nationaux et régionaux du Nouveau Fonds Chantiers Canada a connu une issue favorable. En effet, la lettre d'approbation de principe par laquelle le gouvernement du Canada s'engage à contribuer pour plus de 108 300 000 \$ pour la réalisation de ce projet a été transmise au gouvernement du Québec le 26 mai 2017.

Bien qu'aucune entente n'ait encore été conclue quant à la contribution du gouvernement du Québec, elle devrait s'élever à plus de 156 300 000 \$ provenant de la SPN, dont 150 900 000 \$ seront versés pour la réfection de la route de la Baie-James et 5 400 000 \$ seront accordés pour des travaux sur le chemin de Chisasibi.



L'annonce officielle du financement de ces travaux a eu lieu le 10 juillet 2017 dans la localité de Radisson. Dans l'ordre habituel, le député d'Ungava, M. Jean Boucher, le président-directeur général de la Société, M. Raymond Thibault, le ministre des Transports, M. Marc Garneau, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec, M. Luc Blanchette, et le président du conseil d'administration de la Société, M. Gaston Bédard.

«Je suis fier d'annoncer une aide financière de cette envergure pour la route de la Baie-James, qui est l'une des infrastructures les plus importantes du Nord québécois. Le gouvernement du Canada réalise des investissements qui améliorent dès maintenant la qualité de vie des Québécois tout en établissant les bases solides d'une économie forte et durable. Nous sommes ravis d'appuyer aujourd'hui les communautés du Nord-du-Québec en ce sens.»

Le ministre des Transports, **M. Marc Garneau**, au nom du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, **M. Amarjeet Sohi**

«Faciliter l'accès au territoire situé au nord du 49^e parallèle constitue l'une des conditions de réussite du Plan Nord. Les investissements annoncés aujourd'hui permettent de faire un pas important en ce sens puisque la route de la Baie-James représente la voie terrestre privilégiée pour accéder à la même portion occidentale du territoire du Plan Nord. Les déplacements vers et depuis Radisson et Chisasibi, de même que l'accès aux sites de nombreux projets de développement dans la région, seront bientôt plus faciles, moins coûteux, mais surtout plus sécuritaires.»

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, **M. Pierre Arcand**



CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE ET L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES

L'ARBJ, le GNC et la Société ont conclu une entente historique créant un levier économique majeur pour le développement de la région. Cette alliance facilitera la participation technique et financière des partenaires à des projets de développement économique dans la région de la Baie-James. Par cette alliance, les signataires conviennent de réaliser des investissements conjoints en utilisant leurs ressources respectives.

DES INVESTISSEMENTS MINIERS QUI SE SONT RÉVÉLÉS PROFITABLES

Un nombre record de 14 investissements dans diverses sociétés d'exploration minière actives sur le territoire a été réalisé par l'entremise du portefeuille de placements miniers, pour un montant total de 1861975 \$. Ces investissements permettront de réaliser des travaux d'exploration d'une valeur de près de 14 000 000 \$ dans la région.

Pour l'année 2017, la Société avait prévu réaliser 350 000 \$ de gains sur disposition d'actions. Cet objectif a été surpassé, alors que les gains totaux ont atteint 676 838 \$ pour l'année en cours.

Avec des mises de fonds initiales de 4 200 000 \$, ce portefeuille de placements aura servi, depuis sa mise en place, à investir plus de 19 000 000 \$ dans divers projets d'exploration sur le territoire. Il aura également permis de générer des profits de plus de 5 400 000 \$. Tous ces profits sont réinvestis en développement économique sur le territoire de la Baie-James, tant dans le secteur minier que dans les autres secteurs de l'économie.

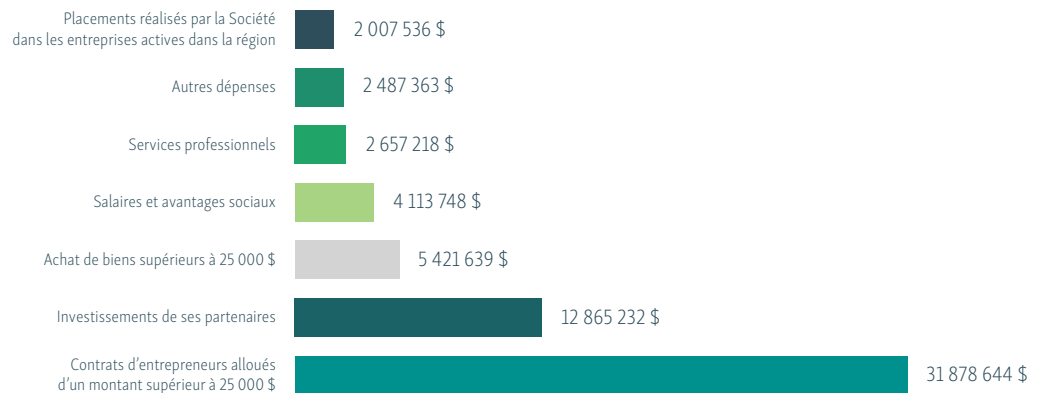
« Je salue le bilan positif de la Société de développement de la Baie-James. La Société est une alliée stratégique pour les entreprises du secteur minier qui s'établissent sur le territoire de la Baie-James, qui possède un immense potentiel. En continuant de soutenir des projets solides, socialement acceptés et inscrits dans une perspective de développement durable, notre gouvernement assure un avenir prospère pour le territoire de la Baie-James et le Québec. »

M. Pierre Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

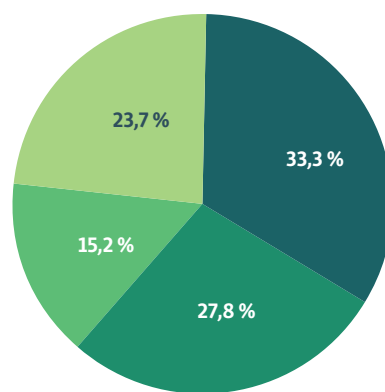
DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES IMPORTANTES DANS LA RÉGION

En 2017, les activités de la Société ont engendré des retombées économiques totales de 61 431 380 \$ dans l'économie du Québec.

Détail des retombées économiques engendrées par les activités de la Société en 2017

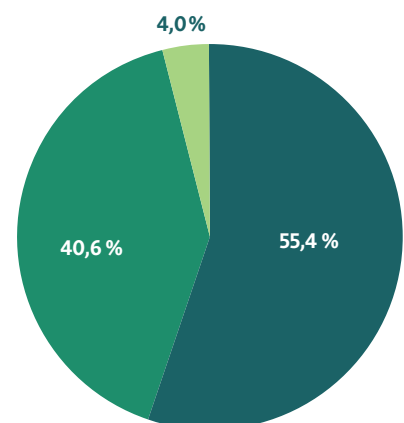


Répartition des retombées économiques engendrées par les activités de la Société



- Villes et localités jamésiennes
- Communautés de la nation crie
- Hors région
- Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Répartition des contrats alloués aux entrepreneurs en 2017



- Entrepreneurs autochtones
- Entrepreneurs jamésiens
- Autres entrepreneurs



La Société a contribué à titre de donateur pour une 11^e année au 28^e Gala des bourses de la Fondation de l'UQAT, qui s'est tenu le 11 avril 2017. La bourse de 5000 \$ a été remise à madame Coralie Belzile, originaire de Lebel-sur-Quévillon et étudiante au DEC-BAC en sciences infirmières, par madame Sarah Pier Dubois-Ouellet, coordonnatrice des ressources humaines et des communications de la Société.

Portefeuille de placements privés

Pour contribuer à la diversification économique de la région

Nombre de placements effectués depuis l'année 2006	37
Montant total des placements effectués	7,73 M \$
Montant total des investissements générés	42,40 M \$
Juste valeur au 31 décembre 2017	3,10 M \$

Portefeuille de placements miniers

Un outil important afin de développer le potentiel minéral de la région

Capitaux injectés dans ce portefeuille depuis l'année 2003	4,2 M \$
Nombre de placements effectués dans les sociétés minières	114
Montant total des placements effectués	19,3 M \$
Travaux d'exploration minière générés par ces placements	191,8 M \$
Excédents versés au fonds d'investissement en développement économique	3,2 M \$
Juste valeur du portefeuille au 31 décembre 2017	6,4 M \$



LA PERFORMANCE FINANCIÈRE 2017

En juin 2016, le gouvernement avait fixé pour la Société l'atteinte d'un bénéfice net de 737 000 \$ pour l'exercice 2017. Cette cible avait été déterminée sans que l'impact du projet de réfection de la route de la Baie-James sur les résultats financiers ait été considéré. Il est donc nécessaire de réajuster cette cible en tenant compte de ce projet afin de vérifier si elle a été atteinte.

En outre, la convention d'aide financière conclue en septembre 2016 avec la SPN relativement à ce projet stipule que la Société devenait admissible à une aide financière annuelle pourvu qu'elle remplisse certains critères d'admissibilité. En vertu de ceux-ci, la SPN ne devait pas verser de contribution financière à la Société en compensation des dépenses d'exploitation liées à ce projet pour les travaux réalisés en 2017. Malgré cela, elle a décidé de rembourser une partie des travaux de réfection réalisés pendant l'exercice 2016, ce qui s'est traduit par une augmentation de revenus d'un montant équivalent en 2017.

Le tableau suivant présente le calcul de la cible de bénéfice net réajustée.

Calcul de la cible de bénéfice net réajustée

Cible originale de bénéfice net	737 000 \$
Contribution de la SPN	6 643 106 \$
Frais généraux	329 940 \$
Travaux de réfection non capitalisables	(458 905 \$)
Amortissement des travaux de réfection	(1 251 919 \$)
Frais de financement du projet	(120 454 \$)
Cible de bénéfice net réajustée	5 878 768 \$

Pour l'exercice 2017, le chiffre d'affaires de la Société a atteint 37 878 970 \$ alors que ses dépenses d'exploitation ont totalisé 31 250 036 \$. Le bénéfice d'exploitation se chiffre donc à 6 628 934 \$ en fin d'exercice. Il faut cependant comptabiliser des moins-values durables sur prêts et placements de 289 081 \$; il en découlera alors un bénéfice net de 6 339 853 \$, soit une amélioration de 7,8 % de la cible fixée par le gouvernement.

Ce résultat s'explique par l'excellente performance du portefeuille de placements miniers, ses gains sur disposition d'actions ayant atteint un montant de 676 838 \$ en 2017.

Il faut aussi souligner la hausse de rentabilité du relais routier du km 381; la marge brute atteint 370 444 \$, en augmentation de 228 747 \$ par rapport à celle obtenue en 2016. Cette amélioration s'explique par l'augmentation d'achalandage occasionnée par la réalisation de campagnes d'exploration minière à proximité du site.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2015-2017

(en dollars)	2017	2016	2015
Revenus	37 878 970	31 051 028	36 394 220
Charges	31 250 036	29 430 165	26 772 825
Bénéfice d'exploitation	6 628 934	1 620 863	9 621 395
Moins-value durable sur prêts et placements	(289 081)	(744 164)	(968 832)
Bénéfice net	6 339 853	876 699	8 652 563
Actif total	68 021 453	54 425 507	51 276 788
Avoir de l'actionnaire	37 551 143	31 211 290	30 334 591

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

BREF HISTORIQUE

La Loi sur le développement de la région de la Baie James créant la Société a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 14 juillet 1971. La loi constitutive de la Société a fait l'objet de plusieurs modifications au cours des dernières années. Une des plus importantes faisait suite à la décision numéro 98-131 du Conseil des ministres : la révision du mandat de la Société regroupé notamment sous deux volets, soit le développement économique et la gestion des infrastructures de transport. Finalement, sa loi constitutive a été de nouveau modifiée au début de 2014 afin que les engagements du gouvernement du Québec liés à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James qu'il avait conclue avec les Cris soient respectés.

SA MISSION

La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter et soutenir la réalisation de projets visant ces fins ou y participer. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Mandataire du gouvernement, la Société est un organisme autre que budgétaire. Elle peut donc exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets et dont les frais sont assumés en tout ou en partie par le mandant. De surcroît, le GNC et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) peuvent proposer au gouvernement des mandats à être confiés à la Société dans tout domaine connexe à ses objets. Dans de tels cas, les frais peuvent être assumés en tout ou en partie par ces deux entités.

SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le territoire de la Baie-James couvre 42% de la région Nord-du-Québec ou 23% de la superficie de la province de Québec. D'une superficie totale de 350 000 km², ce territoire fait partie du territoire d'application du Plan Nord. Deux groupes de citoyens l'habitent, soit les Cris et les Jamésiens, pour une population totale de 29 926.

UNE VISION MOBILISATRICE ET INSPIRANTE

En s'appuyant sur l'expertise acquise au fil des années et en fonction des moyens dont elle dispose, la Société s'est donné une vision pour guider ses choix stratégiques, soit :

Œuvrer au développement du plein potentiel économique de la région

SES CHAMPS D'ACTIVITÉ

La Société réalise sa mission dans deux grands secteurs d'activité.

Le mandat du secteur du développement économique consiste à susciter et à soutenir la réalisation de projets d'affaires visant le développement économique de la région ou à y participer. Pour ce faire, la Société a constitué, grâce aux bénéfices enregistrés au cours des dernières années, un fonds consacré au développement économique. L'exploitation du relais routier du km 381, localisé sur la route de la Baie-James reliant Matagami à Radisson, fait également partie des mandats de ce secteur.

En ce qui a trait au secteur des activités de services, la Société exécute des mandats de gestion d'infrastructures de transport pour deux clients principaux, soit Hydro-Québec (HQ) et le MTMDDET. Au fil des années, son expertise et sa structure régionalisée lui ont permis d'être mandatée pour qu'elle effectue la gestion de plus de 2 260 kilomètres de routes ainsi que d'un aéroport et de trois aérodromes.

La Société concrétise ces mandats en tenant compte des besoins et des limites financières des bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales liées à ses activités.



SES VALEURS

Des valeurs bien ancrées dans ses pratiques de gestion et dans les relations avec ses clients et ses partenaires.

Compétence

La Société entend promouvoir le développement continu de ses expertises et de ses méthodes de travail dans chacun de ses secteurs d'activité. Pour ce faire, les membres de son personnel doivent être compétents et mobilisés afin qu'ils adhèrent à la mission, à la vision, aux valeurs, aux orientations et aux objectifs de la Société.

Ouverture

Dans ses relations d'affaires, la Société encourage le dialogue ainsi qu'une très grande adaptation de son offre de service aux besoins de ses clients et de ses partenaires. Elle favorise aussi une culture managériale axée sur l'écoute et la recherche de solutions.

Flexibilité

Au fil des années, la Société a toujours su s'adapter au contexte sociopolitique de la région ainsi qu'à son environnement d'affaires, ce qui lui a permis de relever avec succès les différents défis qu'elle s'était fixés.

Respect

La Société prend ses décisions d'affaires en tenant compte de ses objectifs et de son statut de société d'État, et ce, dans le respect de ses clients, de ses partenaires et des membres de son personnel. La Société est particulièrement à l'écoute des attentes de ses clients, de ses partenaires et des membres de son personnel. Ses relations sont basées sur un rapport de confiance mutuelle.

Intégrité

La Société s'engage à avoir des comportements honnêtes, dans le respect d'une haute éthique professionnelle.

UNE ORGANISATION BIEN PRÉSENTE DANS SA RÉGION

L'effectif de la Société est réparti dans les villes de Matagami et de Chibougamau ainsi que dans la localité de Radisson, ce qui lui permet de couvrir l'ensemble de la région. Les mandats de gestion d'infrastructures de transport qu'elle réalise ainsi que ses activités de développement économique lui donnent aussi l'occasion d'entretenir des relations d'affaires dans toutes les villes, communautés et localités de la région. Ses différents modes de gestion, qui favorisent les retombées économiques régionales, soutiennent également le développement local.

Cette présence dans ces différents milieux lui permet de bien en saisir les particularités et les caractéristiques qui leur sont propres, ce qui est primordial pour intervenir de façon efficace en matière de développement et de diversification économique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société est composé de sept membres, dont un président-directeur général, nommés par le gouvernement, en tenant compte des recommandations du GNC à l'égard de la nomination de trois de ces membres et du président-directeur général.

Au 31 décembre 2017, six membres composent son conseil d'administration :



Monsieur Gaston Bédard

Membre et président
du conseil d'administration
Président du comité d'investissement

Nommé le 2 septembre 2015
Fin du mandat le 1^{er} septembre 2018

Monsieur Bédard est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, option sciences comptables, et d'une maîtrise ès sciences en économie et gestion des systèmes organisationnels de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il possède également une formation d'administrateur de sociétés certifié à l'Université Laval (ASC). Il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA, FCGA) et membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADM.A).

Entre 1979 et 2009, il a occupé successivement les postes de directeur général pour les caisses Desjardins de Gentilly, Plessisville, Rocamadour et Limoilou. Il a également occupé le poste de directeur services-conseils et performance de 1988 à 1999 à la Fédération des caisses Desjardins de Québec. De 2009 à 2011, il a occupé la fonction de vice-président – Soutien au réseau des caisses et centres financiers aux entreprises et de 2012 à 2015, celle de vice-président désigné – Relations avec les coopératives et les mutuelles au sein du Mouvement Desjardins.

Depuis 2012, il occupe également le poste de président-directeur général au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

Quelques implications et autres conseils d'administration auxquels monsieur Bédard siège :

- Fonds d'action québécois pour le développement durable
- CHU de Québec – Université Laval
- Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité
- Fondation des Amis de l'Aviation royale du Canada
- Fondation du Régiment de la Chaudière
- Colonel honoraire de l'Aviation royale du Canada – Bagotville



Madame Luce Asselin

Membre et vice-présidente
du conseil d'administration

Nommée le 21 juin 2017
Fin du mandat le 1^{er} septembre 2018

Madame Asselin est détentrice d'un baccalauréat en science politique de l'Université Laval, d'un certificat en enseignement de l'Université de Montréal ainsi que d'une licence en droit.

Elle a amorcé sa carrière en 1986 à titre d'enseignante pour le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Entre 1988 et 2001, elle a occupé diverses fonctions notamment à l'Assemblée nationale du Québec et au cabinet de la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources. Entre 2001 et 2005, elle a assumé la fonction de directrice de cabinet pour deux différents cabinets ministériels. Elle a ensuite grossi les rangs de la société d'État Hydro-Québec entre 2005 et 2008 pour occuper successivement les postes de conseillère aux mandats spéciaux puis de chef des mandats spéciaux. C'est en 2008 qu'elle a été nommée membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de l'Agence de l'efficacité énergétique, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2011. Depuis 2014, elle est sous-ministre associée à l'Énergie et en 2017, on lui a confié le secteur des mines au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Autre conseil d'administration auquel madame Asselin siège :

- Transition énergétique Québec (TEQ)



Monsieur Raymond Thibault

Membre du conseil d'administration
et président-directeur général
Membre du comité d'investissement

Nommé le 3 octobre 2007
Mandat toujours en vigueur

Monsieur Thibault est titulaire d'un baccalauréat en génie civil de l'école Polytechnique de Montréal et est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1979.

Il a commencé sa carrière en 1980 comme chargé de projet au ministère des Ressources naturelles du Québec et a gravi les échelons au sein de différents ministères jusqu'à son entrée en fonction à la SDBJ en 1990 à titre de directeur des infrastructures. Il a été promu vice-président aux infrastructures et aux activités corporatives en 1994. Puis, de 1997 à 2005, il a occupé le poste de vice-président de l'exploitation. En 2005, le Conseil des ministres l'a nommé président-directeur général par intérim et administrateur de la SDBJ. Depuis le 3 octobre 2007, il est président-directeur général et administrateur de la SDBJ.



Monsieur Andrew Baribeau

Membre du conseil d'administration

Nommé le 2 septembre 2015
Fin du mandat le 1^{er} septembre 2018

Actuellement directeur du Département du commerce et de l'industrie (DCI) pour le Gouvernement de la nation crie/Grand Conseil des Cris d'Eeyou Istchee (CNG/GCC), monsieur Baribeau compte plus de 20 ans d'expérience, surtout en gestion, dans les domaines socio-économique et politique ainsi que dans ceux des ressources humaines et des industries minières dans les secteurs public et privé. Parmi ses employeurs précédents, on note Inmet Mining, la Nation crie de Mistissini, la Commission scolaire crie ainsi que Goldcorp. Il a de plus exécuté plusieurs contrats pour divers clients, ayant recours à son expérience et son expertise, pour des dossiers de négociations, d'intégration culturelle, de gestion organisationnelle, de relations avec le milieu ainsi que de développement communautaire.

Le DCI est responsable des initiatives socio-économiques liées à la nation crie ainsi que la mise en œuvre des dispositions socio-économiques des différentes ententes que les Cris ont signées depuis les 40 dernières années.



Madame Amélie Bécharde

Membre du conseil d'administration

Nommée le 2 septembre 2015
Fin du mandat le 1^{er} septembre 2018

Madame Bécharde est titulaire d'un baccalauréat en opérations forestières de l'Université Laval. Elle est également membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

Elle a amorcé sa carrière en 2007 comme ingénieure forestière à la planification pour Horizon SF inc. jusqu'en 2010. En 2010, elle a démarré sa propre entreprise, Ressources Baie-James, où elle agit comme gestionnaire et ingénieure forestière. Son entreprise détient le contrat clés en main des opérations de récolte forestière pour Eacom Matagami.

Autre conseil d'administration auquel madame Bécharde siège :

- Ressources Baie-James



Monsieur Curtis Bosum

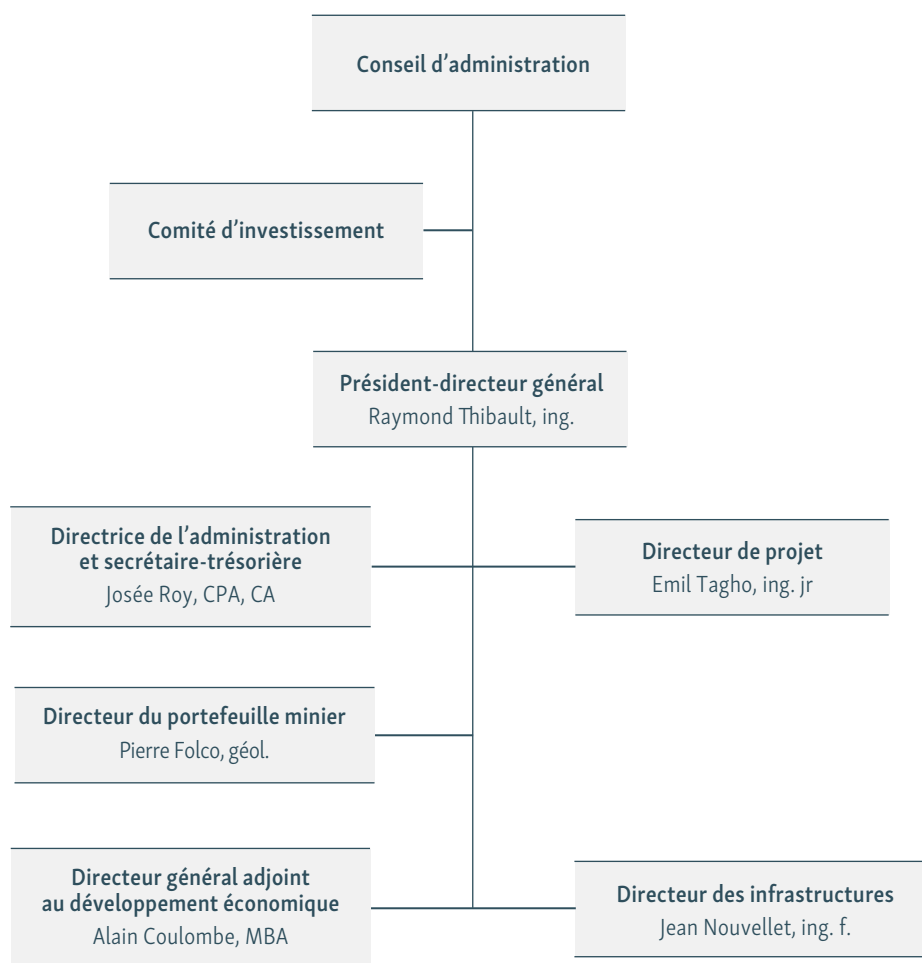
Membre du conseil d'administration
Membre du comité d'investissement

Nommé le 8 septembre 2016
Fin du mandat le 1^{er} septembre 2018

Monsieur Bosum a occupé diverses fonctions dans le domaine des affaires et du développement économique. Il a occupé le poste de directeur général pour les organismes Oujé Des Sports inc. et Powersports & RV Canada (1998-2003). Il a aussi occupé pendant 10 ans le poste de directeur des prêts commerciaux et directeur des programmes – Développement économique pour Eénou Companee (2004-2013). En 2013, il a joint la Société de développement d'Oujé-Bougoumou comme coordonnateur du développement des affaires et gestionnaire de portefeuille – Investissement, poste qu'il a occupé jusqu'en 2015. Il a ensuite assumé la fonction de directeur général pour les Entreprises Oujé-Bougoumou inc. (2015). Monsieur Bosum est chef de la nation crie d'Oujé-Bougoumou depuis 2015.

Autres conseils d'administration auxquels monsieur Bosum siège :

- Oujé-Bougoumou Entreprises inc.
- Eeyou Power



ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Faits saillants en 2017

- Des investissements réalisés de 2007536 \$:
 - 1861975 \$ dans les sociétés d'exploration minière.
 - Ces projets vont générer des investissements de 13912075 \$, pour un effet de levier de 7,5.
 - 145561 \$ dans des sociétés privées.
 - Ces projets vont générer des investissements de 960693 \$, pour un effet de levier de 6,6.
 - Les investissements totaux générés atteignent 14872768 \$, pour un effet de levier de 7,4.
- Des engagements à investir un montant de 400 000 \$ dans deux autres sociétés privées, pour des investissements qui pourront générer 3 474 274 \$ d'investissements totaux.
- Des gains sur disposition d'actions de 676 838 \$ ont été réalisés par le portefeuille de placements miniers.
- Atteinte d'une marge brute de 282 186 \$ pour les activités de développement économique.
- Entente de collaboration avec Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD):
 - Analyse de 12 projets d'investissements miniers, dont 9 sur le territoire de la Baie-James, pour un investissement total de 993 100 \$ par CRCD.
- Conclusion de deux ententes:
 - La première avec le GNC pour le financement conjoint d'une ressource professionnelle en développement économique.
 - La seconde avec GNC et l'ARBJ pour réaliser des investissements conjoints dans des projets économiques structurants pour la région.
- Participation au renouvellement de deux ententes de partenariats régionaux en tourisme (EPRT):
 - Contribution de 75 000 \$ à l'EPRT avec Tourisme Eeyou Istchee, d'un montant total de 1 100 807 \$.
 - Contribution de 75 000 \$ à l'EPRT avec Tourisme Baie-James, d'un montant total de 700 000 \$.
- Relais routier du km 381:
 - Obtention d'une subvention de 1 264 692 \$ de la part de Transition énergétique Québec pour l'électrification de ce site.
 - Atteinte d'une marge brute de 370 444 \$, soit une augmentation de 228 747 \$.

Les interventions en développement économique permettent d'investir dans des projets d'affaires sur l'ensemble du territoire de la Baie-James. Pour ce faire, ce secteur dispose d'un fonds d'investissement consacré au développement économique.

Les objectifs de ce fonds d'investissement sont de contribuer à la pérennité de l'exploration minière, au renouvellement des ressources minérales ainsi qu'au financement de différents projets d'affaires dans le but d'augmenter la prospérité économique du territoire.

Ce fonds d'investissement est réparti dans trois portefeuilles de placements :

— Le portefeuille de placements garantis

Ce portefeuille est constitué de tous les placements effectués afin d'optimiser le rendement des surplus de liquidités provenant des activités de développement économique. Il a bénéficié d'un investissement initial de 6 500 000 \$ en 2006 et les véhicules financiers utilisés sont généralement des obligations émises ou garanties par une municipalité ou un organisme au sens de l'article 77 de la Loi sur l'administration financière ainsi que des certificats à court terme émis ou garantis par une banque figurant aux annexes I, II ou III de la Loi sur les banques et dont le terme résiduel est inférieur à 365 jours, le tout conformément au Règlement sur les placements effectués par un organisme adopté par le décret numéro 956-2008.

L'objectif de ce portefeuille est d'assurer un approvisionnement de fonds suffisants pour le financement des investissements à réaliser dans le cadre de sa mission de développement économique.

— Le portefeuille de placements miniers

Ce portefeuille a été mis en place en 2003 principalement pour répondre aux besoins de financement des sociétés d'exploration minière pour la réalisation de travaux d'exploration sur le territoire de la Baie-James. Les objectifs de ce portefeuille sont de contribuer au renouvellement et à l'augmentation des ressources minérales du territoire et de faire croître les capitaux d'investissement de la Société en versant périodiquement ses surplus au portefeuille de placements garantis.

La juste valeur maximale de ce portefeuille est de 7 000 000 \$. Au 31 décembre de chaque année, le montant excédant cette valeur est versé au portefeuille de placements garantis. Le portefeuille de placements miniers a versé deux fois des excédents au portefeuille de placements garantis, soit 2 200 000 \$ en 2007 et 1 000 000 \$ en 2011.

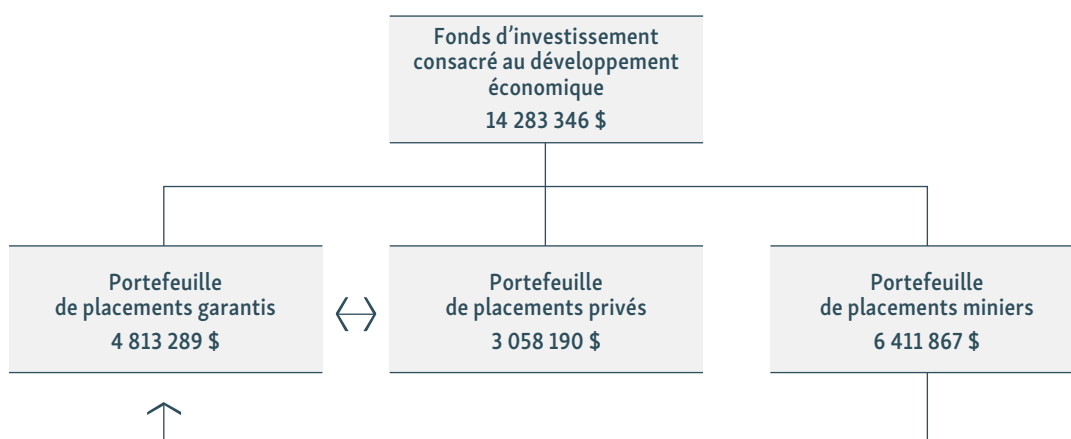
L'horizon de détention des placements miniers varie de quatre mois à trois ans et les liquidités nécessaires à la conclusion des nouveaux investissements proviennent des liquidités générées par la vente d'actions de ce portefeuille, et ce, afin d'inciter une gestion dynamique des titres qui y sont détenus.

Les capitaux injectés depuis 2003 dans ce portefeuille totalisent 4 177 556 \$, ce qui a permis à la Société d'investir un montant total de 19 342 528 \$ dans 114 projets d'exploration minière, pour un taux de réinvestissement de 4,6. Les profits générés depuis sa constitution se chiffrent à 5 434 311 \$.

— Le portefeuille de placements privés

Ce portefeuille a été constitué afin de soutenir le développement économique de la région de la Baie-James par la réalisation d'investissements, notamment dans des projets d'affaires structurants et rentables dans les divers secteurs économiques autres que dans le secteur de l'exploration minière. Les liquidités pour conclure ces investissements proviennent du portefeuille de placements garantis. Les objectifs de ce portefeuille sont de favoriser la création d'emplois, la diversification économique du territoire ainsi que l'émergence de nouveaux produits ou de nouvelles technologies.

Depuis l'année 2006, les investissements réalisés dans ce portefeuille totalisent 7 731 266 \$, ce qui a permis à la Société d'investir dans 37 projets d'affaires. Les sommes provenant des désinvestissements, des remboursements de prêts ainsi que des revenus d'intérêts sont réinvesties dans le portefeuille de placements garantis.



Performance du portefeuille de placements miniers

L'année 2017 a été marquée par une montée des indices boursiers nord-américains combinée à une hausse du prix des principaux métaux et des substances minérales, à l'exception du fer. Les plus fortes hausses dans les métaux sont observées sur le zinc (+ 29 %), sur le cuivre (+ 30 %) et sur l'or (+ 12 %). Le tout semble converger vers la poursuite d'un cycle haussier dans le secteur minier, lequel cycle s'est amorcé en 2016.

La superficie jalonnée ou le nombre de prises de titres miniers jalonnés est l'un des indicateurs qui reflètent le mieux l'intensité de la reprise des activités d'exploration au Québec. En ce sens, l'étude des cartes des titres miniers fournies par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) démontre le très grand intérêt des sociétés minières pour le territoire de la Baie-James.

Il faut aussi souligner le jalonnement intense qui s'observe dans les secteurs de l'axe de la Faille Sunday Lake (Detour) et dans le secteur de la mine Éléonore de Goldcorp, en lien avec la découverte sur les propriétés Cheechoo, de Ressources Sirios inc., et

Opinaca Sud, d'Exploration Azimut inc. et, finalement, dans la ceinture de roches vertes d'Urban Barry, plus spécifiquement dans le segment allant de la ville de Lebel-sur-Quévillon jusqu'à la propriété Windfall, par la Minière Osisko inc.

Plusieurs de ces projets ont pu bénéficier d'investissements provenant de notre portefeuille de placements miniers, ce qui en démontre la pertinence. Ces projets illustrent aussi la diversité des substances minérales présentes sur le territoire.

Ce contexte favorable explique la performance de ce portefeuille de placements. En effet, l'objectif d'atteindre des gains de 350 000 \$ sur disposition d'actions a été dépassé avec des gains accumulés de près de 676 838 \$ pour l'année 2017.

La Société a par ailleurs participé au financement de deux projets d'exploration ayant atteint un stade avancé, soit avec Genesis Metals Corp. sur le projet Chevrier ainsi qu'avec Ressources Balmoral Ltée sur le projet Martinière.

La Société a poursuivi son entente de collaboration avec CRCD selon laquelle la Société peut lui proposer de participer à des projets d'investissement dans des sociétés d'exploration minière ainsi que procéder à l'analyse de projets d'investissement pour leurs besoins.

C'est ainsi qu'en 2017, 12 mandats d'étude ont été réalisés pour la CRCD pour des investissements qui ont totalisé 993 100 \$. Depuis le début de cette entente, les investissements réalisés par le CRCD se chiffrent à 5 621 400 \$, dont 4 304 400 \$ sur le territoire de la Baie-James.

La Société est par ailleurs toujours impliquée dans l'élaboration d'une norme de certification en développement durable pour les sociétés d'exploration minière. Ce projet est chapeauté par l'Association de l'exploration minière du Québec et pris en charge, sur le plan technique, par la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM. La phase II visant l'implantation de la norme a été mise en marche en janvier 2017 par l'identification et la recherche d'un partenaire diffuseur. Une présentation du plan d'action a été faite à une réunion à laquelle assistait une partie des partenaires financiers, soit les Fonds d'investissement institutionnels du Québec et des représentants de la SPN. Ce projet devrait être achevé en 2018.

Performance du portefeuille de placements privés

On constate toujours une certaine vulnérabilité des PME de la région en raison des défis particuliers qu'elles doivent affronter. Le déclin démographique des villes jamésiennes et la rareté de la main-d'œuvre sont, entre autres, des facteurs affectant la capacité de ces entreprises à maintenir leur compétitivité face à la concurrence dans des marchés principalement dominés par des donneurs d'ordres de grandes tailles.

Pour l'année 2017, la Société a investi un montant de 145 561 \$ dans trois projets d'affaires :

- **Investissement dans la société Huiles essentielles Nordic par une souscription au capital-actions pour une somme de 21 561 \$ afin qu'elle réalise une mise à jour de son étude de marché ainsi qu'une caractérisation de ses produits.**
- **Placement dans École de conduite Mistissini par un prêt de 30 000 \$ visant la mise en place d'une école de conduite dans la communauté crie de Mistissini.**
- **Placement dans Foresterie Y. Dubé inc. par un prêt de 94 000 \$ pour la croissance de l'entreprise.**

Par ailleurs, tout au long de l'année, la Société a poursuivi ses efforts afin de renforcer la collaboration avec ses partenaires régionaux en développement économique. À cet égard, deux nouvelles ententes de partenariat ont été conclues. La première, avec le GNC, vise le financement conjoint d'une ressource professionnelle en développement économique. Cette entente lui permettra d'accroître sa capacité d'intervention et de mieux coordonner ses actions en développement avec ses partenaires cris.

La deuxième est une entente entre le GNC, l'ARBJ et la Société. Elle vise à réaliser des investissements conjoints dans des projets économiques structurants pour la région. Cette entente démontre la volonté des acteurs régionaux de s'unir pour se donner un levier économique significatif afin de favoriser la mise en place de projets porteurs pour l'ensemble des habitants du territoire.

La Société a aussi participé au renouvellement de deux ententes de partenariats régionaux en tourisme, soit avec Tourisme Eeyou Istchee et Tourisme Baie-James. Chacun de ces organismes se voit attribuer un montant de 75 000 \$ réparti sur trois ans, ce qui contribuera à soutenir différentes initiatives régionales en tourisme. Les contributions financières consenties par les différents partenaires totalisent un montant de 1 100 807 \$ pour Tourisme Eeyou Istchee et de 700 000 \$ pour Tourisme Baie-James.

La Société s'est par ailleurs impliquée dans une démarche visant à restructurer la gestion financière des divers fonds d'investissement de l'ARBJ, à la demande de celle-ci. Cette implication est liée à la mise en place du Réseau capital Baie-James par laquelle il est prévu que l'ARBJ puisse demander assistance dans divers domaines dans lesquels la Société dispose d'une expertise.

Recherche de projets d'affaires novateurs

Parmi les initiatives dans lesquelles la Société s'est impliquée jusqu'à présent, le projet de Métaux BlackRock inc. doit être souligné. Celui-ci vise l'exploitation d'un gisement de fer, de vanadium et de titane dans le secteur de Chibougamau ainsi que la construction d'une usine de transformation au Saguenay-Lac-Saint-Jean. En 2016, la Société avait effectué un investissement conjoint avec le GNC et l'ARBJ d'un montant en équité

de 5 000 000 \$, versé en parts égales. Cet investissement aura permis à cette société d'obtenir un financement global de 15 000 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Ce financement, qui est survenu dans un contexte qui n'était pas favorable à l'obtention de financement sur les marchés traditionnels, marquait une étape majeure dans le développement de ce

projet de 950 000 000 \$. En plus de démontrer l'acceptabilité sociale de celui-ci, ces investissements ont facilité par la suite la recherche de financement lors de la reprise du secteur minier.

C'est ainsi qu'en octobre 2017, Métaux BlackRock inc. a réussi à obtenir un financement en équité pour un montant global de 40 000 000 \$ avec la participation d'Orion Mine Finance, pour un montant de 30 000 000 \$, et du gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du Fonds Capital Mines Hydrocarbures, pour un montant de 10 000 000 \$.

Produits Maraîchers 2009 inc., une entreprise de culture de semence de pommes de terre, est toujours en démarrage de sa production industrielle. Les conditions climatiques défavorables, additionnées à des changements sur les marchés, ont eu un impact défavorable sur la rentabilité de l'entreprise en 2017. Elle a donc dû revoir sa stratégie d'affaires pour redresser la situation. Elle a vendu des pommes de terre au marché du frais puisque le prix y était plus élevé que sur le marché de la semence. Elle a aussi effectué des travaux à forfait (épandage) pour différents organismes. Elle a également réalisé des travaux de broyage en forêt pour une production future de bleuets sauvages sur ses terres. En outre, l'entreprise a obtenu la confirmation d'un financement de 97 550 \$ du Fonds d'initiatives du Plan Nord dans

le but de réaliser une étude de prégermination afin d'améliorer le rendement à l'hectare de sa culture de semence de pommes de terre et d'accroître la capacité de l'entrepôt actuel.

Innord inc., la filiale de développement technologique de Ressources Géoméga inc., semble sur la voie de relever le défi qu'elle s'était donné en 2016. En effet, elle annonçait, en septembre dernier, qu'elle avait atteint une capacité de traitement de 1 kg par passe dans la mise à l'échelle de son procédé de séparation des terres rares par électrophorèse avec un niveau de pureté de 95%. Elle vise à atteindre le niveau de pureté recherché de 99% d'ici peu. Ce procédé est plus écologique que celui en usage actuellement, lequel requiert d'importantes quantités de solvants dommageables pour l'environnement.

Le développement d'une entreprise de production d'huiles essentielles s'est aussi poursuivi. La Société a réalisé un investissement dans le capital-actions d'Huiles essentielles Nordic inc., ce qui lui a permis de procéder à une mise à jour de son étude de marché ainsi qu'à une caractérisation de ses produits. L'entreprise a également amorcé des démarches afin d'obtenir du financement pour la construction et le démarrage de son usine. Des demandes de financement ont aussi été déposées auprès de divers organismes et ministères sectoriels.

Placements et investissements réalisés en 2017

École de conduite Mistissini	30 000 \$
Exploration NQ inc.	14 026 \$
Exploration Kintavar inc.	100 100 \$
Exploration Sphinx inc.	100 200 \$
Foresterie Y. Dubé inc.	94 000 \$
Genesis Metals Corp.	175 000 \$
Harfang Exploration inc.	125 000 \$
Huiles essentielles Nordic inc.	21 561 \$
Imperial Mining Group Ltd.	402 653 \$
Probe Metals inc.	133 396 \$
Ressources Balmoral ltée	145 000 \$
Ressources Beaufield inc.	140 000 \$
Ressources minières Radisson inc.	100 000 \$
Ressources Tarku ltée	125 000 \$
Ressources X-Terra inc.	100 800 \$
Société d'exploration minière Vior inc.	100 000 \$
Stelmine Canada ltée	100 800 \$
Montant total	2 007 536 \$

Performance du relais routier du km 381

Le relais routier du km 381 offre des services de restauration, d'hébergement, de distribution de carburant et de dépannage mécanique d'urgence aux usagers de la route de la Baie-James. Il s'agit du seul relais routier localisé sur cette route de 620 kilomètres. C'est donc un actif essentiel pour les populations demeurant au nord de ce site (Wemindji, Chisasibi et Radisson) ainsi que pour les transporteurs desservant les diverses installations d'HQ et la mine Éléonore, de Goldcorp inc. Il joue également un rôle important dans le développement touristique dans la portion ouest du territoire.

Le bénéfice d'exploitation du relais routier du km 381 a été de 370 444 \$ en 2017, une hausse importante comparativement aux résultats de 2016 et plus élevée que les projections escomptées en début d'année. Ce résultat est attribuable, entre autres, à une forte croissance du chiffre d'affaires générée principalement par une augmentation des activités d'exploration minière dans le secteur.

Il faut aussi souligner l'obtention d'une subvention de 1 264 692 \$ en vertu du programme ÉcoPerformance, géré par Transition énergétique Québec, ce qui permettra de relier ce site au réseau de distribution électrique d'HQ. Un investissement total de 4 644 630 \$ sera nécessaire pour réaliser ce projet, ce qui entraînera des économies annuelles de 227 000 \$ sur les coûts énergétiques et contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 1 011,0 t éq CO₂/an. La période de retour sur l'investissement est estimée à 9,3 ans. Un nouveau contrat de travail de cinq ans, rétroactif au 1^{er} janvier 2015, est également intervenu avec les employés du relais routier.

Développement et investissement - Rétrospective financière

(en dollars)	2017	2016
Revenus	1 305 010	1 317 256
Charges	(733 743)	(788 771)
Bénéfice d'exploitation	571 267	528 485
Moins-value durable sur prêts et placements	(289 081)	(744 164)
Marge brute	282 186	(215 679)

Relais routier du km 381 - Rétrospective financière

(en dollars)	2017	2016
Revenus	5 052 677	4 292 190
Charges	(4 682 233)	(4 150 493)
Marge brute	370 444	141 697

Activités de développement économique - Résultats consolidés

(en dollars)	2017	2016
Revenus	6 357 687	5 609 446
Charges	(5 415 976)	(4 939 264)
Bénéfice d'exploitation	941 711	670 182
Moins-value durable sur prêts et placements	(289 081)	(744 164)
Marge brute	652 630	(73 982)

ACTIVITÉS DE SERVICES

Faits saillants en 2017

- Confirmation d'une aide financière de 108 300 000 \$ pour la réfection de la route de la Baie-James dans le cadre du volet Infrastructures provinciales-territoriales – Projets nationaux et régionaux du Nouveau Fonds Chantiers Canada.
- Obtention d'une aide financière de 150 900 000 \$ pour la réfection de la route de la Baie-James et de 5400 000 \$ pour la réfection du chemin de Chisasibi de la part de la SPN.
- Les travaux de réfection réalisés sur la route de la Baie-James et le chemin de Chisasibi en 2017 ont totalisé 16 880 582 \$.
- L'avancement global de ce projet de réfection depuis son commencement, en 2015, est évalué à 20 %.
- Le coût des travaux réalisés jusqu'à présent est inférieur au coût estimé originalement, ce qui représente une économie de près de 21 900 000 \$.
- Le projet accuse cependant un retard en comparaison de l'échéancier initial.
- Des mandats supplémentaires ont été réalisés pour le compte d'HQ, ce qui a engendré des revenus de gestion supplémentaires de près de 165 047 \$.
- Renouvellement de l'entente entre les différents utilisateurs concernant la gestion de la route multiusage Villebois-Selbaie-Joutel et prise en charge de la gestion de cette route pour le compte des différents utilisateurs.
- Renouvellement du mandat de gestion de l'aérodrome de Matagami pour le compte du MTMDET.

La route de la Baie-James et le chemin de Chisasibi

Ces routes font partie des actifs de la Société et les contributions financières obtenues de la part du MTMDET et d'HQ pour leur entretien régulier se sont élevées, pour l'année, 2017 à 6 700 000 \$.

Ce budget a permis d'établir une programmation d'entretien se rapprochant davantage du seuil d'entretien minimum à offrir sur de telles routes.

Voici les travaux supplémentaires qui sont maintenant réalisés grâce à cette enveloppe budgétaire :

- **Marquage de la ligne de centre chaque année et des lignes de rives selon une programmation échelonnée sur quatre ans;**
- **Reprofilage des accotements chaque année;**
- **Rapiéçage manuel à l'enrobé bitumineux posé à chaud;**
- **Embauche d'employés saisonniers supplémentaires pour l'exécution de certains travaux d'entretien.**

L'achat de quantités supplémentaires de chlorure de sodium pour le déglacage chimique de ces routes a été possible également. Ces matériaux supplémentaires nous permettent d'agir plus efficacement lors des pluies verglaçantes, mais aussi de hausser le pourcentage de sel dans les réserves d'abrasifs afin de conserver leur maniabilité tout au long de la saison hivernale.

Des études préliminaires ont pu être réalisées en vue de la réimplantation de centres de voirie aux km 135 et 507. L'ajout de ces centres permettra de diminuer les délais d'intervention lors du déneigement de la route et d'obtenir ainsi une plus grande uniformité d'entretien sur toute sa longueur.

Par ailleurs, l'aide financière sollicitée auprès du gouvernement fédéral pour la réfection de la route de la Baie-James a connu une issue favorable. En effet, le gouvernement du Québec a reçu la lettre d'approbation de principe, datée du 26 mai 2017, par laquelle le gouvernement du Canada confirme sa participation au financement des travaux pour un montant de 108 300 000 \$. Quant à la contribution du gouvernement du Québec, elle s'élèvera à plus de 156 300 000 \$ provenant de la SPN, dont 150 900 000 \$ seront versés pour la réfection de la route de la Baie-James et 5400 000 \$ seront accordés pour des travaux sur le chemin de Chisasibi.

Ce projet vise à ramener l'état de la chaussée de la route de la Baie-James dans un état satisfaisant dans une proportion de 56 % d'ici la fin 2021. Il permettra aussi de remplacer 226 ponceaux déficients ainsi que d'effectuer des réparations sur les 12 ponts de la route de la Baie-James. Finalement, le déboisement des abords de route et le remplacement de la signalisation sur toute la longueur de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi seront effectués. Le remplacement ou l'ajout de glissières de sécurité seront également réalisés sur la route de la Baie-James dans le cadre de ces travaux.

Le projet de réfection de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi

L'avancement global du projet depuis son commencement en 2015 est à présent évalué à 20 %.

En 2017, les travaux suivants ont été réalisés :

- Le remplacement de 13 ponceaux entre le km 67 et le km 109, sur la route de la Baie-James;
- La réfection de la chaussée dans les sections du km 50 au km 68 et du km 74 au km 88, sur la route de la Baie-James;
- Le remplacement de 21 ponceaux entre le km 201 et le km 267, sur la route de la Baie-James;
- Le remplacement de 13 ponceaux entre le km 5 et le km 87, sur le chemin de Chisasibi;
- La pose des poteaux et panneaux de signalisation du km 0 au km 300, sur la route de la Baie-James ainsi que sur tout le chemin de Chisasibi;
- L'inspection des ponceaux, à savoir 19 ponceaux sur le chemin de Chisasibi et 526 ponceaux sur la route de la Baie-James;
- L'installation de glissières de sécurité du km 0 au km 120, sur la route de la Baie-James;
- Le débroussaillage des abords du chemin de Chisasibi;
- La finalisation des travaux de réfection du pont au-dessus de la rivière Bell;
- La correction de déficiences pour certains contrats exécutés en 2016, notamment la mise en place de l'engazonnement.

Un contrat a par ailleurs été octroyé tard dans la saison en raison des délais d'obtention des différents permis requis. Il a cependant commencé avec la préparation de la carrière et du site où seront construits les campements. Les travaux associés à ce contrat seront donc exécutés en parachèvement en 2018. Il s'agit notamment de la réhabilitation de la chaussée et du remplacement de 25 ponceaux entre le km 144 et le km 200, sur la route de la Baie-James.

Par ailleurs, conformément aux modalités inscrites au plan de gestion de projet, une nouvelle firme de génie-conseil a été engagée pour la conception des plans et devis de 2018 à 2021. Elle est à pied d'œuvre depuis l'automne 2017 et s'attelle à la préparation des contrats de travaux et de surveillance 2018, ainsi qu'à l'obtention des permis nécessaires pour l'exécution des travaux.

L'analyse de la valeur acquise du projet démontre un indice de performance des coûts (IPC) de 1,40 ainsi qu'un indice de performance des délais (IPD) de 0,60. Cela révèle que des économies sont réalisées, mais que le projet accuse un retard par rapport à l'échéancier original.

Indices de performance

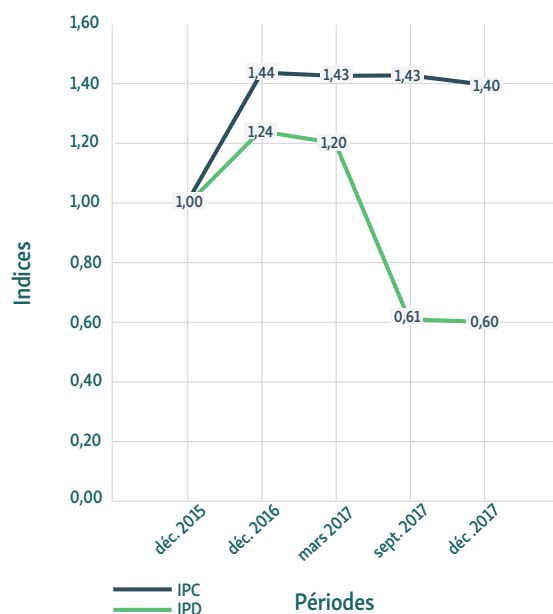
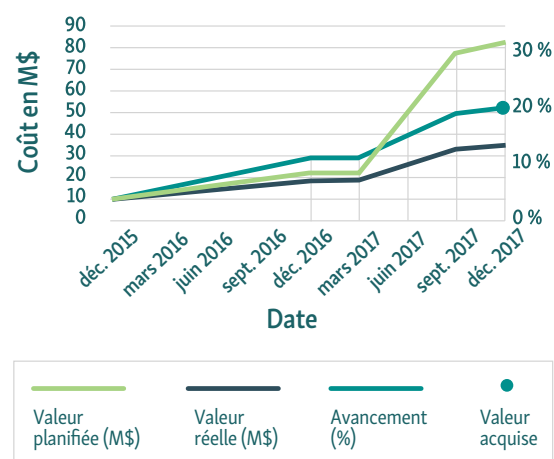


Diagramme de la valeur acquise



Sommaire des coûts des travaux effectués en 2017

Coût des études préparatoires	22 091 \$
Remplacement de 66 ponceaux	5 253 858 \$
Réfection de la chaussée	8 848 594 \$
Débroussaillage des abords de route	458 905 \$
Réfection de ponts	129 901 \$
Signalisation routière	544 692 \$
Glissières de sécurité	789 641 \$
Préparation des plans et devis, années 2018 et 2019	712 787 \$
Frais de financement	120 113 \$
Coûts totaux	16 880 582 \$

L'aéroport de La Grande-Rivière

Cet aéroport, propriété de la Société, est localisé à l'extrémité nord de la route de la Baie-James. C'est l'aéroport le plus nordique accessible par une route asphaltée au Québec. Il constitue ainsi un point de raccordement important pour le trafic de passagers et de marchandises à destination des communautés inuites de la côte de la baie d'Hudson.

Un nombre de 8 002 mouvements d'aéronefs y a été observé en 2017, transportant 67 411 passagers ainsi qu'un volume de marchandises de 7 209 tonnes. Air Inuit et HQ sont les deux principaux utilisateurs de cet aéroport, engendrant sensiblement le même nombre de passagers.

En 2017, les revenus d'exploitation de l'aéroport de La Grande-Rivière ont couvert 41,7 % des dépenses d'exploitation. Le déficit d'exploitation de cet aéroport s'est élevé à 878 253 \$ pour cette année. Ce déficit a été comblé par une contribution financière d'HQ, conformément à une entente intervenue avec cette dernière. Cette entente est renouvelable annuellement et elle ne couvre pas les besoins d'investissement afin que la pérennité de cette infrastructure soit assurée ni le renouvellement de la machinerie et des équipements nécessaires pour l'exploiter.

À cet égard, l'aéroport est admissible à l'obtention d'une aide financière de Transports Canada en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA). Jusqu'à présent, elle a pu bénéficier d'une contribution totale de 3 430 448 \$ pour la réalisation de travaux de réfection ainsi que pour l'achat de machinerie.

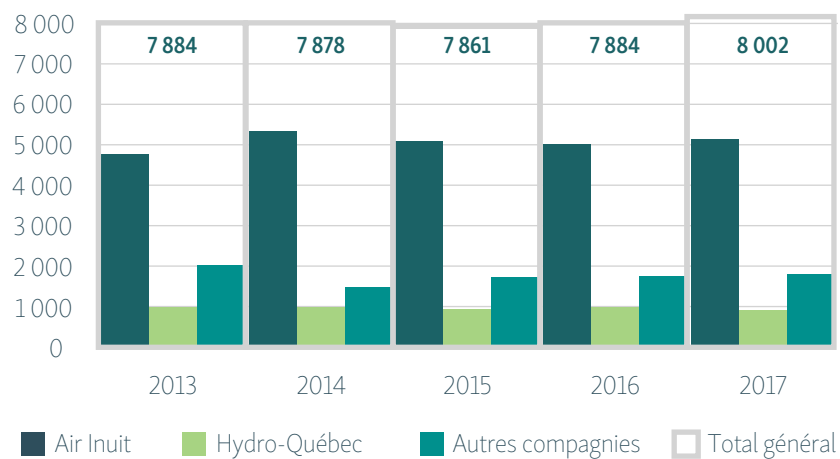
En février 2011, Transports Canada avait confirmé son intention de consentir une aide financière de 690 510 \$ dans le but d'y installer une clôture de périmètre. Ce projet est en suspens jusqu'à la conclusion d'une entente type avec le MTMDET. Dès la conclusion de cette entente, la Société pourra réaliser ce projet et soumettre par la suite de nouvelles demandes d'aide financière.

En 2017, la Société a procédé à une analyse de la tarification des services aéroportuaires de différents aéroports comparables afin de réviser ses pratiques tarifaires. Une telle révision aura des impacts importants sur le coût de transport des passagers et des marchandises transitant par l'aéroport. La Société a donc décidé de poursuivre son analyse afin de bien évaluer les différents enjeux liés à une telle révision et d'en mitiger les effets.

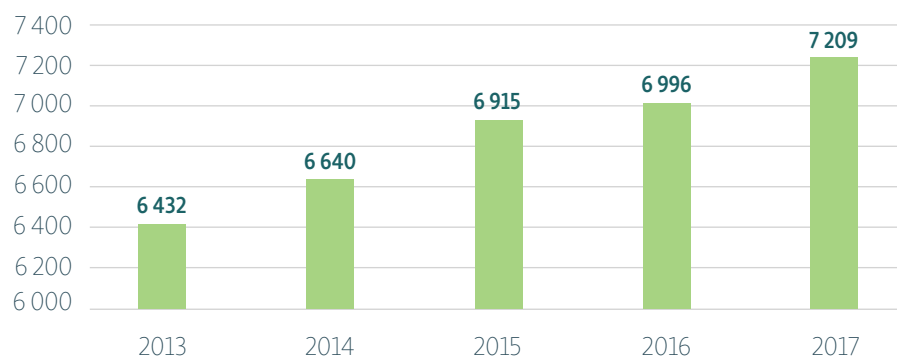
Performance financière de l'aéroport de La Grande-Rivière

	2017	2016	2015	2014
Dépenses totales	1 506 789 \$	1 432 801 \$	1 576 628 \$	1 730 745 \$
Revenus autonomes	(628 536) \$	(600 221) \$	(592 958) \$	(638 010) \$
Déficit d'exploitation	(878 253) \$	(832 580) \$	(983 670) \$	(1 092 735) \$
% d'autofinancement	41,7 %	41,9 %	37,6 %	36,9 %

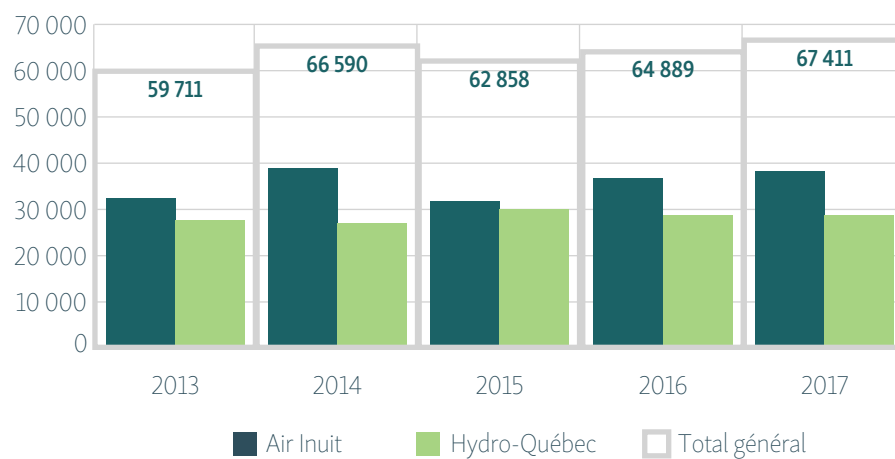
Évolution des mouvements d'aéronefs



Tonnes de fret transportées



Nombre de passagers



Autres mandats de gestion

Pour le compte d'HQ, la Société est responsable de l'entretien de 1015 km de routes ainsi que de deux aérodomes.

En cours d'année, des mandats supplémentaires ont été réalisés pour HQ sur les routes Transtaïga et Eastmain-Sarcelle-Rupert, pour un montant total de 2059570 \$. Parmi ceux-ci, il y a eu le mandat de production de matériaux concassés pour le rechargement futur de la piste de l'aérodrome de LG-3 et pour l'entretien des routes Muskeg et Transtaïga (1414886 \$). Des travaux de déboisement dans les secteurs de LG-1, LG-4 et LA-1 (451149 \$) ainsi que le tamisage d'abrasifs à LG-4 (193535 \$) ont aussi été réalisés.

Pour le compte du MTMDET, la Société effectue l'entretien de 375 km de routes ainsi que la gestion de l'aérodrome de Matagami. Les revenus liés à ces mandats se sont élevés à 2838215 \$ en 2017.

La convention relative à la gestion de la route multiusage Villebois-Selbaie-Joutel, conclue entre les différents utilisateurs, la SPN, le MFFP et la Société, a été renouvelée pour une année supplémentaire. En vertu de celle-ci, c'est à la Société qu'incombent les responsabilités liées à la gestion, à l'entretien et à la réfection de cette route. En contrepartie, les différents utilisateurs signataires s'engagent à assumer les coûts inhérents à ces travaux.

En 2017, une baisse importante des coûts d'entretien est à souligner, soit une réduction de 134 758 \$ sur un budget de 501 714 \$. Par ailleurs, des demandes d'aides financières pour un montant de 1 500 000 \$ ont été déposées en cours d'année pour la réalisation de travaux de réfection de cette route. Ces demandes ont été refusées.

Activités de services - Rétrospective financière

(en dollars)	2017	2016
Revenus	24 390 367	24 036 848
Charges	(22 524 460)	(22 243 546)
Marge brute	1 865 907	1 793 302

Réfection de la route de la Baie-James - Rétrospective financière

(en dollars)	2017	2016
Revenus	6 643 106	958 426
Charges	(1 831 278)	(652 044)
Marge brute	4 811 828	306 382

En vertu des dispositions de la Loi sur le développement de la région de la Baie James, la Société établit un plan de développement qui doit être soumis à l'approbation gouvernementale. Le décret numéro 1152-2000 du 27 septembre 2000, modifié par les décrets numéros 392-2002 du 27 mars 2002, 73-2005 du 2 février 2005 et 1148-2013 du 6 novembre 2013, détermine la forme, la périodicité et les autres modalités pour son élaboration.

Initialement, le plan de développement couvrait la période de 2015 à 2017 et a été soumis à l'approbation gouvernementale le 6 novembre 2014. Cependant, il a été convenu d'en retarder l'adoption en raison des enjeux liés au dossier de la route de la Baie-James.

Le financement de l'entretien et de la réfection de la route de la Baie-James étant maintenant assuré pour les prochaines années, le conseil d'administration de la Société a adopté un nouveau plan de développement qui couvre la période de 2018 à 2020. Il a été soumis à l'approbation gouvernementale le 15 décembre 2017.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2018-2020

ENJEUX	ORIENTATIONS	AXES	OBJECTIFS
LA NOUVELLE GOUVERNANCE	ORIENTATION 1 Susciter et soutenir des projets structurants pour l'économie de la région	AXE 1 Collaboration régionale, gouvernementale et institutionnelle	01 Renforcer la collaboration avec le Gouvernement de la nation crie, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et l'Administration régionale Baie-James
			02 Renforcer la collaboration avec les ministères, organismes et institutions à vocation économique
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION	ORIENTATION 2 Soutenir et diversifier l'économie de la région	AXE 2 Soutien aux entreprises	03 Favoriser le maintien, la croissance et la création d'entreprises actives dans la région
		AXE 3 Diversification économique	04 Rechercher et soutenir des projets d'affaires novateurs
		AXE 4 Retombées économiques régionales	05 Stimuler la création de richesses dans la région
DES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES POUR LA RÉGION	ORIENTATION 3 Contribuer au développement, à l'entretien et à l'exploitation d'infrastructures stratégiques pour la région	AXE 5 Entretien, exploitation et préservation d'infrastructures stratégiques sous mandat de la SDBJ	06 Réaliser le mandat de gestion du projet de réfection de la route de la Baie-James
			07 Mettre en place des pratiques tarifaires conformes aux meilleures pratiques de l'industrie à l'aéroport de La Grande-Rivière
			08 Assurer la rentabilité de l'exploitation du relais routier du km 381
		AXE 6 Développement et exploitation d'infrastructures stratégiques	09 Développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière 10 Contribuer à l'exploitation d'autres infrastructures stratégiques

MISSION

Favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter et soutenir la réalisation de projets visant ces fins ou y participer.

VISION

Œuvrer au développement du plein potentiel économique de la région.

INDICATEURS / CIBLES

Nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus par la Société à la suite des demandes de ces entités
▪ Au moins 3 nouveaux projets structurants auront été soutenus d'ici la fin 2020
Nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus par la Société auxquels participent ces organismes
▪ Au moins 3 nouveaux projets ou partenariats structurants auront été soutenus d'ici la fin 2020
Investissements réalisés par la Société et ses partenaires dans les sociétés d'exploration minière et rendement annuel moyen des investissements
▪ 2 000 000 \$ d'investissements de la Société d'ici 2020, effet de levier d'au moins 5 et rendement annuel moyen de 3 %
Investissements réalisés par la Société et ses partenaires dans les autres secteurs de l'économie et rendement annuel moyen des investissements
▪ 1 000 000 \$ d'investissements de la Société d'ici 2020, effet de levier d'au moins 5 et rendement annuel moyen de 8 %
Nombre de projets d'affaires novateurs réalisés et valeur de la contribution de la Société et de ses partenaires
▪ Au moins 3 projets d'affaires novateurs d'ici 2020 avec une contribution de la Société de 450 000 \$ et un effet de levier d'au moins 3
Retombées économiques directes des contrats d'achat de biens et de services alloués par la Société excluant les contrats alloués dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James
▪ La proportion des contrats alloués aux entreprises régionales sera supérieure à 80 %
Retombées économiques directes des contrats d'achat de biens et de services alloués par la Société dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James
▪ La proportion des contrats alloués aux entreprises régionales sera supérieure à ce qui est prévu à la structure d'approvisionnement du projet, soit supérieure à 27,4 %
Proportion des salaires versés par la Société à ses employés résidant dans la région
▪ La proportion sera supérieure à 70 %
Indice de performance des coûts (IPC), indice de performance des délais (IPD) et indice de performance pour l'achèvement du projet (IPAP)
▪ L'IPC et l'IPD sont supérieurs à 1,0 chaque semestre
▪ L'IPAP est inférieur ou égal à 1,0 chaque semestre
Délai de production des rapports d'avancement stipulés au plan de gestion du projet
▪ Rapport mensuel: délai maximum de 14 jours suivant la fin de chaque mois
▪ Rapport sommaire: délai maximum de 45 jours suivant le 31 mars et le 30 septembre de chaque année
▪ Rapport annuel: délai maximum de 120 jours suivant la fin de chaque exercice financier
Date de mise en place de la nouvelle grille tarifaire
▪ D'ici le 31 décembre 2018
Marge brute générée par l'exploitation du relais routier
▪ Atteinte ou dépassement des marges brutes suivantes:
– Année 2018: 326 671 \$
– Année 2019: 378 698 \$
– Année 2020: 393 851 \$
Pourcentage d'autofinancement des frais d'exploitation de l'aéroport
▪ 70 % d'ici la fin 2020
Nombre de nouveaux mandats d'entretien et d'exploitation d'infrastructures stratégiques qui seront confiés à la Société
▪ Au moins 3 nouveaux mandats d'ici la fin 2020

ENJEUX	ORIENTATIONS	AXES	OBJECTIFS
UNE ORGANISATION PERFORMANTE	ORIENTATION 4 Être une organisation performante	AXE 7 Gestion de ses actifs	11 Mettre en œuvre un programme optimal d'entretien et de mise aux normes de ses bâtiments et de ses équipements
		AXE 8 Ressources humaines	12 Mettre en place une stratégie et des processus de gestion des ressources humaines stimulants et adaptés au contexte de la région
		AXE 9 Processus d'affaires	13 Générer des bénéfices d'exploitation
			14 Élaborer et mettre en place des systèmes d'amélioration continue des processus
			15 Améliorer les informations de gestion financière

INDICATEURS / CIBLES	
	Date à laquelle le programme sera réalisé, y compris les projections financières ▪ D'ici le 30 avril 2018
	Degré d'avancement dans la mise en œuvre du programme ▪ 20 % au 31 décembre 2018 ▪ 40 % au 31 décembre 2019 ▪ 60 % au 31 décembre 2020
	Élaboration du programme de mobilisation de la main-d'œuvre ▪ Le programme sera déployé à 100 % d'ici le 31 décembre 2018
	Mesure de mise en œuvre du programme de mobilisation ▪ Tous les membres du personnel régulier auront participé au programme d'ici la fin 2019
	Bénéfice d'exploitation cumulé de 2018 à 2020 ▪ Générer un bénéfice d'exploitation cumulé supérieur à 1890 641\$ excluant le projet de réfection de la route de la Baie-James
	Audits internes des systèmes mis en place ▪ Les systèmes implantés seront audités au plus tard le 31 mars de chaque année
	Date d'implantation des tableaux de bord financiers adaptés aux besoins des gestionnaires ▪ Implantation complétée dans toutes les directions d'ici le 30 septembre 2018

BILAN DES RÉSULTATS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2011-2017

ORIENTATION 1

Soutenir les projets d'affaires structurants issus des différents milieux.

Toutes les villes et communautés du territoire demeurent très dépendantes des grands secteurs d'activités économiques, soit les secteurs minier, forestier, énergétique, ou encore celui des services. Chacun de ces milieux a cependant ses propres priorités de développement économique qu'il faut bien connaître. Également, chacune des villes et communautés prend en charge le développement de projets structurants pour son milieu dans le but de consolider et de diversifier son économie.

En appuyant les projets d'affaires structurants issus de ces différents milieux, la Société désire alors contribuer au développement durable des villes et communautés du territoire de la Baie-James.

Voici les objectifs et les indicateurs de performance retenus pour la réalisation de cette orientation :

OBJECTIF 1

Établir des liens formels de collaboration avec les communautés de la nation crie et leurs différents organismes de développement économique.

D'ici la fin 2017, la Société aura conclu 10 ententes de partenariat, de collaboration ou de desserte de service avec les communautés ou les organismes de la nation crie.

- Huit ententes ont été conclues avec les entités suivantes : Eeyou Economic Group (1), le Gouvernement de la nation crie (3), Tourisme Eeyou Istchee (4).

OBJECTIF 2

Renforcer la collaboration avec les villes et communautés jamésiennes et leurs organismes de développement économique.

D'ici la fin 2017, la Société aura conclu huit ententes de partenariat, de collaboration ou de desserte de service avec les villes et communautés jamésiennes ou leurs organismes de développement économique.

- Onze ententes ont été conclues avec les organismes suivants : le Comité de survie de l'usine de Lebel-sur-Quévillon (1), la Corporation de développement économique de Chapais (4), Tourisme Baie-James (2), la Corporation de développement économique de Radisson (1), Développement Chibougamau (1), Femmessor-Jamésie (1) et l'Administration régionale Baie-James (1).

Une entente de collaboration sera également conclue, d'ici la fin 2017, avec l'Administration régionale Baie-James concernant les projets d'investissement dans les entreprises dans le cadre du Fonds Eastmain-1.

- Objectif atteint en 2017.

OBJECTIF 3

Mettre en place des partenariats structurants visant la réalisation de projets d'affaires stratégiques.

D'ici la fin 2017, trois projets d'affaires stratégiques auront été réalisés à la suite de la conclusion des ententes de partenariat avec les villes et communautés du territoire.

- Quatre projets d'affaires sont toujours en développement, soit la mise en production commerciale d'une culture de pommes de terre de semence dans le secteur de Chapais, le projet de Métaux BlackRock inc. pour l'exploitation d'une mine de fer, vanadium et titane dans le secteur de Chibougamau, la mise au point d'un nouveau procédé de séparation de terres rares par Innord inc. ainsi que le démarrage des activités commerciales dans l'entreprise Huiles essentielles Nordic inc.

La contribution de la Société à l'avancement de tels projets atteindra une valeur, en argent ou en services, de 400 000 \$ d'ici la fin 2017.

- La valeur de ses contributions dans de tels projets se chiffre à 221 996 \$.

D'ici la fin 2011, une entente de collaboration sera conclue avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ainsi qu'avec les différents comités ACCORD concernant la nature de la contribution de la SDBJ à l'avancement des différents projets qui découleront des différents créneaux d'excellence.

- Aucune entente formelle n'a été conclue. Cependant, la Société participe au comité ACCORD Forêt et un de ses représentants siège à l'entité mise en place afin de réaliser le plan d'action de ce créneau (Epinex).

La Société aura conclu, d'ici la fin 2013, deux nouvelles ententes avec des centres de recherche ou des centres collégiaux de transfert de technologie.

- Cette cible est atteinte. Deux ententes ont été conclues ; la première, avec SOCPRA, une société liée à l'Université de Sherbrooke, et la seconde, avec l'Université Laval.

D'ici la fin 2013, la Société aura contribué à la mise en place d'un nouveau fonds d'investissement minier destiné à l'exploration minière dans le Nord-du-Québec.

- Cette cible est atteinte, Capital régional et coopératif Desjardins a instauré un nouveau fonds institutionnel pour le secteur minier et le territoire d'intervention inclut la région Nord-du-Québec. Dans le cadre d'une entente de partenariat conclue avec elle, la Société exécute différents mandats d'analyse pour le compte de CRCD.

Initialement, le plan de développement de la Société couvrait la période de 2011 à 2013. Cependant, en vertu des dispositions du décret numéro 1148-2013, il demeurait en vigueur, avec les adaptations nécessaires, jusqu'à l'approbation du prochain plan de développement.

Voici un rappel des orientations et des objectifs retenus dans le plan de développement 2011-2017 ainsi qu'un bilan des réalisations en ce qui a trait aux indicateurs de performance retenus.

ORIENTATION 2

Appuyer le développement et la croissance d'entreprises actives sur le territoire.

La Société poursuivra ses investissements dans les entreprises actives sur le territoire. Pour ce faire, elle entend nouer des liens avec toutes les entreprises susceptibles d'avoir recours à son offre de service. En plus du financement des projets d'affaires, elle continuera de soutenir les promoteurs en phase de développement, notamment par des services d'accompagnement-conseil.

La Société continuera d'investir dans les sociétés juniors d'exploration minière actives sur le territoire, et ce, afin de contribuer à la découverte de nouveaux gisements sur le territoire ainsi qu'à la diversification des ressources minérales. Ces interventions se poursuivront toujours en étroite concertation avec les autres organismes d'investissement actifs dans ce secteur. Également, les différents projets miniers en développement sur le territoire représentent de réelles avenues de croissance pour les fournisseurs du secteur minier. Ce contexte est également favorable pour les entreprises qui désirent s'y repositionner ainsi que pour la création de nouvelles entreprises. La Société pourra également soutenir les projets d'affaires qui sont reliés à cette industrie.

Voici les objectifs et les indicateurs de performance retenus pour la réalisation de cette orientation :

OBJECTIF 5

Participer au financement de projets d'affaires sur le territoire.

La Société réalisera, d'ici la fin 2017, des investissements d'un montant minimal de 4 725 000 \$ dans les entreprises actives sur le territoire, à l'exclusion des projets d'investissement dans les compagnies minières.

→ Les investissements réalisés totalisent un montant de 4 607 942 \$.

Ces investissements généreront des investissements totaux de 14 175 000 \$ (effet de levier recherché de 3).

→ Les investissements réalisés jusqu'ici ont généré des investissements totaux de 29 223 229 \$.

→ L'effet de levier généré par ces investissements est de 6,3.

La Société intégrera, d'ici la fin 2011, la prise en compte des principes de développement durable comme l'un des critères d'appréciation pour ses projets d'investissement.

→ Réalisé en 2013.

OBJECTIF 7

Provoquer davantage d'occasions d'affaires aux entreprises régionales.

La Société déterminera annuellement les retombées régionales de ses diverses activités et une amélioration constante est visée.

→ Voici le bilan social et économique de ses activités pour les années 2011 à 2017.

Année	Achats de biens et services > 25 000 \$	Salaires	Total	Total en région	% en région
2011	18 955 508 \$	3 155 546 \$	22 111 054 \$	16 246 922 \$	73,5 %
2012	17 498 726 \$	2 906 150 \$	20 404 876 \$	17 492 854 \$	85,7 %
2013	18 953 768 \$	2 971 689 \$	21 925 457 \$	19 073 849 \$	87,0 %
2014	19 667 579 \$	3 205 509 \$	22 873 088 \$	20 785 366 \$	90,9 %
2015	29 071 459 \$	3 211 151 \$	32 282 610 \$	24 416 284 \$	75,6 %
2016	32 957 074 \$	3 499 993 \$	36 457 067 \$	29 484 319 \$	80,9 %
2017	39 957 501 \$	3 758 320 \$	43 715 821 \$	34 782 244 \$	79,6 %
De 2011 à 2017	177 061 615 \$	22 708 358 \$	199 769 973 \$	162 281 838 \$	81,2 %

OBJECTIF 4

Renforcer notre rôle d'accompagnement-conseil auprès des entreprises actives sur le territoire.

D'ici la fin 2014, 13 entreprises auront fait appel aux services de la Société afin qu'elle les soutienne dans leurs projets d'affaires.

→ Objectif surpassé; 15 entreprises ont fait appel aux services d'accompagnement-conseil de la Société.

La contribution de la Société à l'avancement de tels projets atteindra une valeur de 200 000 \$, en argent ou en services, d'ici la fin 2014.

→ Cette cible ne sera pas atteinte. Cependant, la valeur de la contribution se chiffre à 46 790 \$.

Les démarches entreprises par la Société auront permis d'obtenir auprès d'autres organismes une contribution financière d'au moins 135 000 \$ pour l'avancement de tels projets d'ici la fin 2014.

→ Ces démarches ont permis d'obtenir des contributions financières se chiffrant à 188 561 \$.

OBJECTIF 6

Participer au financement des campagnes d'exploration minière sur le territoire.

D'ici la fin 2017, la Société effectuera des investissements d'un montant minimal de 7 000 000 \$ dans les compagnies minières.

→ Les investissements totalisent un montant de 6 891 024 \$.

Ces investissements généreront des investissements totaux de 35 000 000 \$ (effet de levier recherché de 5).

→ Les investissements générés sont de 84 469 914 \$ pour un effet de levier de 12,3.

La Société intégrera, d'ici la fin 2011, la prise en compte des principes de développement durable comme l'un des critères d'appréciation de ses projets d'investissement dans le secteur minier.

→ Réalisé en 2012.

ORIENTATION 3

Soutenir le développement du territoire par des infrastructures de transport sécuritaires et dans un état satisfaisant.

L'ouverture et l'accessibilité au territoire constitueront des éléments déterminants dans le succès du Plan Nord, de même que dans la prospérité économique des villes et communautés du territoire. En plus de la construction de nouvelles infrastructures de transport sur le territoire, des investissements seront requis afin de préserver les infrastructures existantes.

Les efforts de la Société dans le but d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation d'un programme de réhabilitation de la route de la Baie-James n'ont pas encore porté leurs fruits. Elle devra alors mobiliser les diverses parties prenantes afin de résoudre cette problématique qui perdure maintenant depuis plus de 10 ans. Par ailleurs, dès 2011, Hydro-Québec imposera de nouvelles restrictions budgétaires sur les routes dont elle paie actuellement les frais d'entretien, ce qui nécessitera la diminution du niveau de service offert aux usagers.

Il devient alors impératif que la route de la Baie-James soit reconnue comme faisant partie du réseau de transport stratégique du Québec et qu'en ce sens, elle puisse faire l'objet d'un financement adéquat pour son entretien ainsi que sa préservation.

Par ailleurs, l'aéroport de La Grande-Rivière, localisé à l'extrémité nord de la route de la Baie-James, constitue un point de raccordement important pour le trafic de passagers et de marchandises à destination des communautés inuites de la côte de la baie d'Hudson. Avec l'entrée en vigueur des exigences réglementaires de Transports Canada relativement à l'implantation d'un système de gestion de la sécurité, la Société devra effectuer la mise en œuvre des politiques et procédures qui y sont reliées. L'aéroport de La Grande-Rivière peut également constituer un outil de développement important pour les communautés établies à proximité.

Voici les objectifs et les indicateurs de performance retenus pour la réalisation de cette orientation :

OBJECTIF 10

Développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière.

Terminer, d'ici la fin juin 2012, une démarche de consultation des différentes parties prenantes concernées par le développement de cette infrastructure.

- Cible atteinte en 2013.

D'ici la fin 2012, déterminer avec les différentes parties prenantes, les axes de développement prioritaires pour l'aéroport.

- Cette action n'a pas été réalisée. Par contre, le rapport final sur l'évaluation du potentiel de développement de l'aéroport de La Grande-Rivière a été achevé en février 2013. L'axe de développement prioritaire retenu est le transport cargo à destination des communautés inuites.

Élaborer, d'ici juin 2013, un plan d'action pour les axes de développement prioritaires retenus et le mettre en œuvre.

- Cible non atteinte; une nouvelle stratégie devra être mise en œuvre dans le cadre du nouveau plan de développement de la Société.

OBJECTIF 8

Assumer le leadership afin de faire reconnaître la route de la Baie-James comme faisant partie du réseau de transport stratégique du Québec.

Élaborer, d'ici le 30 juin 2011, un plan d'action qui permettra une prise de position en ce sens par les différentes parties prenantes.

- Cible atteinte; à la fin de l'année 2011, un comité régional a été mis sur pied afin de rassembler les différents intervenants concernés par ce sujet afin de trouver une solution durable au manque d'entretien de la route de la Baie-James.
- En juin 2012, un document d'analyse des besoins d'entretien et de réfection a été soumis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'appuyer une prise de décision gouvernementale concernant ce dossier.
- En décembre 2015, un comité interministériel a été formé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin de trouver des solutions pour le financement de l'entretien et de la réfection de la route de la Baie-James.

Déterminer, d'ici la fin 2011, en collaboration avec le MTMDET et les diverses parties prenantes, le seuil d'entretien minimal de la route de la Baie-James et les budgets nécessaires pour l'atteindre.

- Cette cible a été atteinte en février 2013. Le seuil d'entretien minimal de la route de la Baie-James a été déterminé en collaboration avec le MTMDET. Il a été établi qu'un budget d'entretien annuel récurrent de 8 200 000 \$ serait requis.

Terminer, d'ici la fin 2012, les démarches nécessaires afin que la route de la Baie-James puisse bénéficier d'un financement adéquat pour son entretien et sa préservation.

- Cible atteinte en novembre 2016 pour le budget d'entretien de la route. Cependant, le budget se chiffre plutôt à 8 000 000 \$.
- En mai 2017, un financement de près de 265 000 000 \$ a été confirmé pour la réalisation du projet de réfection de la route de la Baie-James, dont 108 300 000 \$ provenant du gouvernement fédéral et 156 300 000 \$ de la part de la SPN.

OBJECTIF 9

Mettre en œuvre le système de gestion de la sécurité à l'aéroport de La Grande-Rivière.

Compléter, d'ici le 31 mars 2011, la phase III du système de gestion de la sécurité à l'aéroport de La Grande-Rivière.

- Cible atteinte, Transports Canada a terminé la revue d'examen de la documentation relative à la mise en œuvre de la phase III du système de gestion de la sécurité. La documentation soumise a été jugée acceptable et a été approuvée par cette dernière.

Achever la phase IV d'ici le 31 mars 2012.

- La phase IV du système de gestion de la sécurité a été déposée en avril 2012.
- L'audition de Transports Canada a eu lieu en avril 2014 et le programme est maintenant en vigueur.

ORIENTATION 4

Se distinguer par la qualité et la flexibilité de son offre de service.

L'environnement d'affaires dans lequel les clients et partenaires de la Société évoluent change constamment et il faut qu'elle soit prête à reconnaître ces changements afin d'y répondre adéquatement. Les diverses ententes qu'elle désire conclure avec l'ensemble des villes et communautés du territoire lui permettront de respecter ses engagements en ce sens. Elles lui permettront aussi d'instaurer un climat de collaboration et de confiance qu'il faudra entretenir de façon permanente.

Tous les membres de son personnel devront constamment œuvrer à l'atteinte des différentes cibles de son plan de développement et devront, pour ce faire, adhérer aux différents objectifs et orientations. Cela nécessitera l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action dans chacune de ses unités d'affaires. Il faudra les réaliser rapidement afin d'en assurer un suivi permanent. Le maintien d'un très haut standard de qualité sera par ailleurs constamment visé pour chacune des unités d'affaires. D'un autre côté, les membres de son personnel sont au cœur du succès de la Société. Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, la Société devra renforcer la motivation et la mobilisation des membres de son personnel.

La Société a toujours su faire preuve d'une très grande flexibilité d'intervention et cette caractéristique devra être maintenue.

Voici les objectifs et les indicateurs de performance retenus pour la réalisation de cette orientation :

ORIENTATION 5

Gérer de façon proactive les risques stratégiques, financiers, opérationnels et humains

Dans le cadre de son plan de développement précédent, la Société a élaboré un plan de gestion des risques. Elle devra maintenant mettre en œuvre le plan d'action qui en a découlé et effectuer une gestion proactive des différents risques qu'elle a priorisés.

La Société doit aussi composer avec une dualité difficile à concilier, soit celle d'assurer la rentabilité de ses activités tout en contribuant au développement économique du territoire de la Baie-James.

Voici les objectifs et les indicateurs de performance retenus pour la réalisation de cette orientation :

	2017	2016	2015
Secteur minier	8,45 %	73,56 %	0,98 %
Secteur privé	1,51 %	(16,35 %)	1,54 %

OBJECTIF 11

Développer une culture organisationnelle de service aux clients et de relation avec ses partenaires.

Effectuer annuellement une reddition de comptes de notre plan de développement auprès de nos clients et partenaires.

→ Le processus a été mis en œuvre en 2013, soit au terme de l'enquête de satisfaction.

Réaliser, pour le 31 mars 2012, une enquête de satisfaction auprès de nos clients et partenaires.

→ L'enquête de satisfaction a plutôt été réalisée en mars 2013.

Avant le 30 juin 2013, effectuer une tournée de consultation des clients et partenaires lors de l'élaboration du prochain plan de développement.

→ Une tournée des partenaires a été réalisée en mai 2014.

OBJECTIF 12

Améliorer l'engagement des membres de son personnel pour l'amélioration continue de ses services.

Compléter, d'ici le 31 mars 2011, un plan d'action dans chacune de nos unités d'affaires pour l'atteinte des orientations et objectifs du plan de développement.

→ Cible atteinte.

Inclure dans ces plans d'action l'élaboration d'un plan d'amélioration continue des services pour chacune des unités d'affaires.

→ Cible atteinte.

OBJECTIF 13

Effectuer la mise en œuvre du plan de gestion intégrée des risques.

Élaborer et incorporer au rapport d'activité trimestriel un tableau de bord afin de suivre l'évolution des plans d'action pour les risques significatifs.

→ Un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des plans d'action des risques significatifs ainsi qu'un tableau permettant le suivi des indicateurs ont été intégrés dès le rapport d'activité trimestriel, au 31 mars 2011.

Mettre à jour annuellement les risques significatifs de la Société et revoir leurs stratégies de traitement.

→ Les risques significatifs sont mis à jour chaque année et leurs stratégies de traitement sont revues annuellement par le comité de direction.

Élaborer un nouveau plan de gestion intégrée des risques d'ici la fin 2013.

→ Cible atteinte.

OBJECTIF 14

Améliorer la rentabilité des différentes unités d'affaires de la SDBJ.

Avoir atteint un bénéfice d'exploitation total d'au moins 2612500 \$ d'ici la fin 2017.

→ Cible atteinte. Le bénéfice d'exploitation total de 2011 à 2017 se chiffre à 19971122 \$.

Atteindre, d'ici la fin 2017, une marge bénéficiaire d'au moins 10 % pour le relais routier du km 381.

→ La marge brute projetée pour 2017 est de 370 444 \$, soit une marge bénéficiaire de 7,3 %.

Avoir atteint un rendement cumulé de nos portefeuilles de placements d'au moins 20 % de 2011 à 2013.

→ Cible non atteinte. Le rendement cumulé de 2011 à 2013 a été de - 21,17 %.

De 2015 à 2017, avoir atteint un rendement annuel moyen de 3 % pour le portefeuille de placements miniers et de 8 % pour le portefeuille de placements privés.

→ Le rendement annuel moyen du portefeuille de placements miniers atteint 27,66 % et celui du portefeuille de placements privés, - 4,43 %.

A dark green background on the left side of the page features a white topographic map pattern with contour lines.

UNE SOCIÉTÉ **PERFORMANTE ET** **DYNAMIQUE**

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

SECTION FINANCIÈRE

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2017

UNE SOCIÉTÉ **PERFORMANTE ET DYNAMIQUE**

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	40
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	41
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DES RÉSULTATS	42
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	43
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	44
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	45
NOTES COMPLÉMENTAIRES	46 À 63

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Thibault'.

Raymond Thibault, ing.

Matagami, le 5 avril 2018



Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de développement de la Baie-James, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 5 avril 2018

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
REVENUS (note 3)			
Prestations de services	14 580 971 \$	14 592 739 \$	13 553 402 \$
Contributions aux frais d'entretien et d'exploitation	3 700 388	4 440 504	4 649 033
Ventes	4 558 081	5 038 438	4 238 475
Location	335 984	346 073	361 872
Subventions	5 182 816	10 640 811	5 690 415
Revenus de gestion	1 409 881	1 304 854	1 175 476
Revenus de placements (note 4)	499 699	1 253 970	1 285 091
Revenus d'engagements	44 000	47 674	30 263
Gains sur disposition d'immobilisations corporelles		155 132	9 835
Autres revenus	83 882	58 775	57 166
	<u>30 395 702</u>	<u>37 878 970</u>	<u>31 051 028</u>
CHARGES (note 3)			
Services d'entrepreneurs	17 500 256	18 190 946	17 939 930
Traitements et avantages sociaux	4 504 505	4 113 748	3 937 484
Achats (note 10)	2 700 931	2 742 815	2 466 818
Entretien et réparations	1 120 345	1 334 943	1 128 878
Électricité	253 506	252 044	254 694
Taxes, licences et permis	252 763	255 298	252 222
Frais de location	249 807	255 828	233 102
Frais liés au personnel	202 865	187 381	153 449
Assurances	183 516	182 951	179 993
Communications	222 336	235 296	222 773
Publicité	27 640	15 582	20 077
Frais de bureau	52 616	56 272	50 275
Matériaux de voirie	823 166	765 960	596 935
Créances douteuses		10 790	26 782
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2 549 287	2 103 676	1 403 310
Honoraires professionnels	574 764	370 384	322 351
Études et développement de marchés	30 000	25 000	25 079
Quote-part dans les résultats du partenariat commercial	(1 500)	(5 221)	67 118
Perte sur la radiation de prêt		40 000	120 000
Moins-value sur prêts (note 7)		(3 078)	(50 216)
Moins-value durable sur placements (note 8)	-	252 159	674 380
Intérêts et frais bancaires	232 466	156 343	148 895
	<u>31 479 269</u>	<u>31 539 117</u>	<u>30 174 329</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE (note 3)	<u>(1 083 567)</u>	6 339 853	876 699
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		<u>(38 613 710)</u>	<u>(39 490 409)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>(32 273 857) \$</u>	<u>(38 613 710) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	3 237 557 \$	3 008 986 \$
Débiteurs (note 5)	7 754 850	5 742 002
Subventions à recevoir (note 6)	765 811	5 323 179
Prêts (note 7)	582 829	1 144 688
Placements (note 8)	12 762 330	11 491 962
Participation dans un partenariat commercial (note 9)	449 478	444 257
Stocks destinés à la vente (note 10)	245 729	262 685
Actif au titre des prestations constituées (note 17)	995 100	1 059 300
	<u>26 793 684</u>	<u>28 477 059</u>
PASSIFS		
Emprunt bancaire (note 11)	16 097 751	12 457 967
Créditeurs et charges à payer	9 753 683	7 779 104
Vacances à payer	243 705	211 089
Passif au titre des sites contaminés (note 12)	314 790	353 495
Retenues sur contrats	318 485	619 828
Revenus reportés (note 13)	3 741 896	1 792 734
	<u>30 470 310</u>	<u>23 214 217</u>
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>(3 676 626)</u>	<u>5 262 842</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 15)	41 216 296	25 928 045
Charges payées d'avance	11 473	20 403
	<u>41 227 769</u>	<u>25 948 448</u>
CAPITAL-ACTIONS (note 16)	<u>69 825 000</u>	<u>69 825 000</u>
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(32 273 857) \$</u>	<u>(38 613 710) \$</u>
PASSIFS ÉVENTUELS (note 22)		
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 23)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Gaston Bédard
Président du conseil d'administration



Raymond Thibault
Président-directeur général

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017 Budget	2017 Réal	2016 Réal
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(1 083 567) \$	6 339 853 \$	876 699 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 254 444)	(17 417 821)	(12 033 915)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	181 026	27 593
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(155 132)	(9 835)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 549 287	2 103 676	1 403 310
	<u>(11 705 157)</u>	<u>(15 288 251)</u>	<u>(10 612 847)</u>
Acquisition de charges payées d'avance		(11 473)	(20 403)
Utilisation de charges payées d'avance		20 403	3 721
		<u>8 930</u>	<u>(16 682)</u>
Diminution des actifs financiers nets	(12 788 724)	(8 939 468)	(9 752 830)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	5 262 842	5 262 842	15 015 672
(Dettes nettes) actifs financiers nets à la fin de l'exercice	<u>(7 525 882) \$</u>	<u>(3 676 626) \$</u>	<u>5 262 842 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Bénéfice net de l'exercice	6 339 853 \$	876 699 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Moins-value sur prêts (note 7)	(3 078)	(50 216)
Moins-value durable sur placements (note 8)	252 159	674 380
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2 103 676	1 403 310
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(155 132)	(9 835)
Constatation aux revenus des revenus reportés (note 13)	(3 437 380)	(597 115)
Gains réalisés sur la disposition de placements (note 4)	(676 821)	(1 045 205)
Quote-part dans les résultats du partenariat commercial	(5 221)	67 118
Perte sur la radiation de prêt	40 000	120 000
Charge au titre des avantages de retraite (note 17)	292 700	304 500
Frais financiers capitalisés à l'emprunt bancaire (note 11)	28 729	47 289
	(1 560 368)	914 226
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement:		
Débiteurs	(2 012 848)	(682 890)
Subventions à recevoir	4 557 368	6 947 438
Stocks destinés à la vente	16 956	(38 524)
Charges payées d'avance	8 930	(16 682)
Actif au titre des prestations constituées	(228 500)	(254 600)
Créditeurs et charges à payer	667 543	(1 713 213)
Vacances à payer	32 616	3 301
Passif au titre des sites contaminés	(38 705)	(25 504)
Retenues sur contrats	(301 343)	(184 605)
Revenus reportés (note 13)	5 386 542	103 920
	8 088 559	4 138 641
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	12 868 044	5 929 566
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêts effectués	(125 090)	(165 778)
Encaissement de prêts et refinancement	650 027	1 009 728
Placements effectués	(7 734 366)	(7 924 346)
Disposition et rachat de placements	6 888 660	7 807 981
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(320 769)	727 585
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 110 785)	(13 800 231)
Disposition d'immobilisations corporelles	181 026	27 593
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(15 929 759)	(13 772 638)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	16 069 022	12 410 678
Remboursements d'emprunts	(12 457 967)	(6 006 415)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 611 055	6 404 263
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	228 571	(711 224)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 008 986	3 720 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 237 557 \$	3 008 986 \$

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION, OBJETS ET STATUT FISCAL

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James* (RLRQ, chapitre D-8.0.1). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont :

- les provisions pour moins-value sur les prêts et placements;
- la provision pour créances douteuses;
- les hypothèses actuarielles liées au régime de retraite;
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles;
- le passif au titre des sites contaminés.

REVENUS

Prestations de services, contributions aux frais d'entretien et d'exploitation, ventes et revenus de gestion

Les revenus provenant des prestations de services, des contributions aux frais d'entretien et d'exploitation ainsi que des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu ou les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Hydro-Québec contribue aux frais d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de transport en vertu d'une convention intervenue avec la Société. Ces infrastructures comprennent la route de la Baie-James, le chemin de Chisasibi et l'aéroport de La Grande-Rivière.

Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants encaissés en vertu des contrats de location est présenté à titre de débiteurs à l'état de la situation financière. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de débiteurs ou créditeurs.

Subventions

La Société comptabilise un revenu de subvention lorsque le transfert est autorisé et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est comptabilisé à titre de revenus reportés et la constatation du revenu se fait à mesure que le passif est réglé.

Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les revenus d'intérêts sur les prêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré. Les revenus d'engagements sont comptabilisés lorsque les prêts et placements sont réalisés et constituent des revenus d'analyse.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette, soit après déduction des provisions pour moins-value.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Provisions pour moins-value

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. Lorsque la valeur recouvrable nette d'un prêt est inférieure à son coût, une provision pour moins-value est constituée. Les variations annuelles de ces provisions pour moins-value doivent être prises en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour chacun des prêts et placements que la Société détient.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possible, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

Partenariat commercial

La Société comptabilise son partenariat commercial selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à certains de ses employés, soit le Régime complémentaire de retraite des employés du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Ce régime est commun avec un autre employeur et il est régi par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1). Il est administré par un comité de retraite composé de membres désignés par les employeurs et les employés des deux organisations ainsi que d'autres membres

prévus à la Loi. Les sommes sont déposées auprès du Trust Banque Nationale. Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge au titre des avantages de retraite est constatée dans les résultats et considère les éléments suivants :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime, et ce, à partir de l'exercice suivant la détermination de l'ajustement. Un amortissement est créé à chacune des années;
- les cotisations des employés;
- les coûts des modifications au régime.

Les actifs du régime sont évalués selon la valeur liée au marché, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur une période de 5 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à certains de ses employés, soit le Régime de retraite simplifié du Groupe Industrielle Alliance. Il s'agit d'un régime interentreprises. Les contributions des employés varient de 5% à 8% de leur salaire admissible selon leur choix et la Société cotise un montant équivalant à celui de chacun des employés. La charge au titre des avantages de retraite est constatée aux résultats.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

— Infrastructures routières

Chaussée

- | | |
|--|----------|
| → Réfection en profondeur (terrassement, structure de la chaussée et pavage) | → 25 ans |
| → Ponceaux d'acier et polyéthylène | → 40 ans |
| → Ponceaux de béton armé | → 75 ans |
| → Couche de correction et couche d'usure | → 15 ans |
| → Palliatif (tous les types) – recouvrement mince de surface | → 5 ans |

Structures

- | | |
|----------------------|----------|
| → Réfection de ponts | → 15 ans |
|----------------------|----------|

- | | |
|---|---------------------|
| — Bâtiments | → entre 5 et 25 ans |
| — Mobilier, machinerie et équipement, véhicules | → entre 3 et 15 ans |
| — Équipement informatique | → 3 ans |

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

PASSIFS

Revenus reportés

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles obtenues, avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées, sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Les sommes obtenues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles qui constituent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont comptabilisées au titre de revenus reportés et amorties au même rythme que les immobilisations qui s'y rapportent.

Les revenus de loyers encaissés à l'avance sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Les subventions pour lesquelles des stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisées à titre de revenus reportés.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Société ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Ce passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de réhabilitation. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

3. BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PAR ACTIVITÉ

	2017					2016
	Revenus	Charges	Bénéfice (perte) d'exploitation	Autres charges	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	487 810 \$	(1 478 322) \$	(990 512) \$	- \$	(990 512) \$	(1 149 003) \$
Services	24 390 367	(22 524 460)	1 865 907	-	1 865 907	1 793 302
Réfection de la route de la Baie-James	6 643 106	(1 831 278)	4 811 828	-	4 811 828	306 382
Développement économique	1 305 010	(733 743)	571 267	(289 081)	282 186	(215 679)
Hôtelières	5 052 677	(4 682 233)	370 444	-	370 444	141 697
	37 878 970 \$	(31 250 036) \$	6 628 934 \$	(289 081) \$	6 339 853 \$	876 699 \$

La Société comptabilise ses revenus et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- **Activités du siège social**
 - Honoraires de gestion gagnés
 - Revenus d'intérêts
 - Gain ou perte sur disposition d'immobilisations corporelles
 - Charges d'intérêts
 - Charges liées au bureau de Matagami
 - Charges liées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
 - Charges liées au conseil d'administration et à la présidence
 - Exploitation d'immeubles
 - Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)
- **Activités de services**
 - Gestion d'infrastructures de transport pour des tiers
 - Entretien et exploitation de la route de la Baie-James, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière
 - Charges liées au bureau de Radisson
 - Exploitation d'immeubles
- **Activités de réfection de la route de la Baie-James**
 - Revenus de subventions
 - Charges liées au projet de réfection de la route de la Baie-James
- **Activités de développement économique**
 - Gestion de titres miniers
 - Gestion et revenus de placements
 - Gain ou perte sur placements
 - Projets de développement économique
 - Charges liées à la direction du développement économique
 - Charges liées au bureau de Chibougamau
- **Activités hôtelières**
 - Exploitation du relais routier du km 381

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	2017	2016
Gains réalisés sur la disposition de placements	676 821 \$	1 045 205 \$
Revenus d'intérêts sur les prêts et placements	162 778	224 767
Revenus de dividendes	414 371	15 119
	1 253 970 \$	1 285 091 \$

5. DÉBITEURS

	2017	2016
Entités sous contrôle commun:		
Hydro-Québec	5 822 229 \$	2 452 503 \$
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	447 317	1 060 152
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	6 487	23 277
Société du Plan Nord	2 330	8 510
Autres	1 511 250	2 224 562
	7 789 613	5 769 004
Provision pour créances douteuses	(34 763)	(27 002)
	7 754 850 \$	5 742 002 \$

L'analyse de l'âge des débiteurs se détaille comme suit:

	2017		
	Valeur brute	Provision pour créances douteuses	Valeur nette
Âge des débiteurs			
Non en souffrance	4 993 829 \$	- \$	4 993 829 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	2 040 261	-	2 040 261
En souffrance depuis 31 à 60 jours	602 989	-	602 989
En souffrance depuis 61 à 90 jours	17 404	-	17 404
En souffrance depuis plus de 90 jours	135 130	34 763	100 367
	7 789 613 \$	34 763 \$	7 754 850 \$

	2016		
	Valeur brute	Provision pour créances douteuses	Valeur nette
Âge des débiteurs			
Non en souffrance	3 849 500 \$	23 753 \$	3 825 747 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	694 752	-	694 752
En souffrance depuis 31 à 60 jours	1 134 682	-	1 134 682
En souffrance depuis 61 à 90 jours	35 758	-	35 758
En souffrance depuis plus de 90 jours	54 312	3 249	51 063
	5 769 004 \$	27 002 \$	5 742 002 \$

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit:

	2017	2016
Solde au début	27 002 \$	17 358 \$
Perte de valeur comptabilisée	11 010	26 782
Radiation	(3 249)	(17 138)
Solde à la fin	34 763 \$	27 002 \$

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2017	2016
Entités sous contrôle commun:		
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	103 000 \$	115 675 \$
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	-	52 687
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	-	4 315 668
Secrétariat du Conseil du trésor	346 638	346 638
Société du Plan Nord	-	492 511
Transition énergétique Québec	316 173	-
	<u>765 811 \$</u>	<u>5 323 179 \$</u>

7. PRÊTS

	2017	2016
Prêts à des sociétés privées, garantis par des hypothèques mobilières, immobilières et des cautionnements, portant intérêt de 6,00 % à 13,25 % et échéant jusqu'en 2026	615 090 \$	1 067 558 \$
Prêt à une société privée, non garanti, portant intérêt à 12,00 % (2016: de 6,00 % à 12,00 %) et échéant en 2019	46 405	89 942
Débeture convertible d'une société ouverte portant intérêt à 12,00 % échue en 2017	-	80 000
Effet à recevoir d'un particulier portant intérêt à 4,00 %, payable par versement de 327 \$ aux deux semaines et échéant en 2018	6 667	15 416
Provision pour moins-value sur prêts	(85 333)	(108 228)
	<u>582 829 \$</u>	<u>1 144 688 \$</u>

8. PLACEMENTS

	2017	2016
Obligations d'organismes du secteur public portant intérêt de 1,50% à 1,70% (1,60% en 2016) et ayant une valeur nominale de 4 636 000\$ (2 600 000\$ en 2016)	4 644 390 \$	2 604 559 \$
Obligations gouvernementales, de banques et de sociétés détenues par le Fonds distinct portant intérêt de 1,00% à 7,31% (1,15% à 9,976% en 2016) et ayant une valeur nominale de 1 202 000\$ (1 245 000\$ en 2016)	1 244 664	1 314 774
Actions ordinaires de sociétés ouvertes (cours du marché de 4 040 456\$ en 2017 et 3 220 827\$ en 2016)	7 148 066	6 154 430
Actions ordinaires et privilégiées de sociétés privées	2 632 550	2 760 990
Certificats de placements garantis d'institutions financières portant intérêt à 1,55% (1,40% en 2016) et ayant une valeur nominale de 400 000\$ (1 900 000\$ en 2016)	401 936	1 915 784
Moins-value durable sur placements ⁽¹⁾	(3 309 276)	(3 258 575)
	12 762 330 \$	11 491 962 \$

	2017	2016
⁽¹⁾ Moins-value durable sur placements au début	3 258 575 \$	3 302 501 \$
Moins-value durable sur placements de l'exercice	252 159	674 380
Moins-value durable sur placements disposés	(201 458)	(718 306)
Moins-value durable sur placements à la fin	3 309 276 \$	3 258 575 \$

9. PARTICIPATION DANS UN PARTENARIAT COMMERCIAL

La Société possède 99 parts de la société en commandite Camp 257 S.E.C. dont les activités consistaient à rendre des services de restauration, d'hébergement et de vente d'essence. En 2012, la majorité des actifs corporels a été vendue par enchère publique. Les partenaires détermineront les orientations futures de la société en commandite au cours des prochains exercices. Les autres partenaires sont Waskaganish Camp 257 Trust et Nemaska Camp 257 Trust. Les activités du partenariat se retrouvent dans le secteur « Développement économique » aux fins de la présentation du bénéfice net (perte nette) par activité à la note 3.

La situation financière et les résultats des activités de Camp 257 S.E.C. se détaillent ainsi:

	2017	2016
Actifs	1 143 916 \$	1 127 189 \$
Passifs	10 481	9 330
Avoir des associés	1 133 435 \$	1 117 859 \$
Revenus	24 039 \$	24 459 \$
Charges	(8 463)	(14 211)
Bénéfice net	15 576 \$	10 248 \$

10. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

	2017	2016
Produits pétroliers	207 406 \$	217 805 \$
Autres	38 323	44 880
	<u>245 729 \$</u>	<u>262 685 \$</u>

Le montant des stocks passé en charges au cours de l'exercice est de 2 742 815 \$ (2016: 2 466 818 \$).

11. EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 juin 2021. Au 31 décembre 2017, le taux d'intérêt était de 3,2% (2016: 2,7%).

De plus, le ministre des Finances à titre de gestionnaire du Fonds de financement a mis à la disposition de la Société une facilité de crédit ainsi qu'une marge de crédit totalisant 55 000 000 \$ dont 40 000 000 \$ afin de financer le coût des travaux de réfection de la route de la Baie-James et 15 000 000 \$ pour les besoins opérationnels de la Société. En date du 17 janvier 2018, le décret 10-2018 autorise la Société à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, lui permettant d'emprunter un montant n'excédant pas 233 200 000 \$.

Le financement à court terme de 16 069 022 \$, auquel s'ajoutent des intérêts courus de 28 729 \$, est constitué de 1 000 000 \$ provenant de la marge de crédit (2016: 2 501 369 \$) et de quatre billets reçus en 2017 (2016: 9 909 309 \$), soit:

- 2 500 000 \$ au taux de 1,47% échéant le 12 janvier 2018
- 4 005 499 \$ au taux de 1,40% échéant le 8 janvier 2018
- 5 059 232 \$ au taux de 1,37% échéant le 8 janvier 2018
- 3 504 291 \$ au taux de 1,38% échéant le 8 janvier 2018

12. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

La Société constate et évalue un passif qui s'élève à 314 790 \$ (2016: 353 495 \$) au titre de l'assainissement d'une parcelle de terrain sur le site du relais routier du km 381 au moyen de travaux de caractérisation environnementale comprenant la réalisation de tranchées d'exploration, de forage et l'installation de puits d'observation pour le suivi de la contamination de l'eau souterraine.

Le passif au titre des sites contaminés découle en partie d'un bris d'une conduite d'alimentation des réservoirs de diesel qui a causé une fuite d'hydrocarbure dans le sol en 2000 en plus de deux déversements de produits pétroliers qui sont survenus sur le site en février et en juin 2007.

Depuis l'exercice 2005, la Société a effectué des travaux au coût total de 1 031 110 \$ dont 38 705 \$ au cours du présent exercice (2016: 45 135 \$). Le montant des recouvrements estimatifs de 449 638 \$ (2016: 449 638 \$) a été comptabilisé au poste Subventions à recevoir.

Les coûts de décontamination du terrain sont basés sur une étude obtenue auprès d'une firme externe.

La Société exploite une station-service au relais routier du km 381. Les coûts de restauration du site à la fin de l'exploitation de celle-ci n'ont pu faire l'objet d'une estimation compte tenu que la date de fin de l'exploitation n'est pas connue présentement.

La Société avait aménagé un site d'entraînement afin d'effectuer des exercices pratiques d'extinction d'incendie à l'aéroport de La Grande-Rivière. Malgré que le site ait été protégé par une membrane, des travaux de caractérisation menés en 2011 ont confirmé une contamination des sols. Aucun passif au titre des sites contaminés n'a été comptabilisé relativement à cette contamination. En effet, la Société n'a pas l'intention de procéder à des travaux de restauration puisqu'elle estime qu'il est peu probable que cette contamination ait une incidence sur la santé et la sécurité publique.

13. REVENUS REPORTÉS

	Solde au 31 décembre 2016	Sommes obtenues durant l'exercice	Constatations aux revenus	Solde au 31 décembre 2017
Contributions aux frais d'entretien et d'exploitation	60 947 \$	- \$	(23 110) \$	37 837 \$
Subventions	-	5 316 173	(3 322 661)	1 993 512
Location	59 465	-	(23 787)	35 678
Fonds distinct (note 14)	1 658 027	56 929	(53 527)	1 661 429
Autres	14 295	13 440	(14 295)	13 440
	1 792 734 \$	5 386 542 \$	(3 437 380) \$	3 741 896 \$

14. FONDS DISTINCT AFFECTÉ À LA RESTAURATION D'ACTIFS MINIERS

Dans le cadre d'une transaction de vente d'actifs miniers (actifs miniers) entre Westminer Canada Limited (Westminer) et Ressources MSV inc., maintenant Ressources MSV 2007 inc. (MSV), la Société a conclu des ententes concernant la restauration de ces actifs miniers.

Un contrat d'indemnisation a été signé le 26 février 1993 entre MSV, la Société et Westminer, indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant des actifs miniers acquis de Westminer par MSV.

Un fonds en fiducie (Fonds fiduciaire) a été constitué pour la restauration des actifs miniers par Westminer et MSV. Les sommes sont détenues en fidéicommiss et ne sont pas incluses dans les états financiers de la Société. Le Fonds fiduciaire doit maintenir un actif net de 3 694 660 \$. Par ailleurs, les revenus du Fonds fiduciaire sont versés à la Société en tant que bénéficiaire. La Société conserve ces sommes affectées à la restauration des sites miniers dans un compte distinct (Fonds distinct) conformément à la lettre d'engagement qu'elle a transmise le 26 février 1993 à Westminer.

La Société et MSV ont également signé, le même jour, un accord commercial par lequel elles convenaient des modalités de l'exécution de leurs obligations en vertu du contrat d'indemnisation. Cet accord prévoit que le Fonds distinct sera maintenu tant et aussi longtemps que les actifs miniers ne seront pas restaurés conformément aux dispositions législatives applicables. Cet accord stipule également que la Société pourrait être tenue de combler la moitié du déficit si le Fonds distinct et le Fonds fiduciaire s'avéraient insuffisants. Advenant un surplus, celui-ci serait partagé à parts égales entre la Société et MSV.

Le 23 juillet 1996, le ministère des Ressources naturelles a émis en faveur de Westminer un certificat de libération relativement à certaines obligations relatives à la *Loi sur les mines* (RLRQ c. M-13.1), étant donné l'assumption par MSV des obligations de restauration des actifs miniers.

Le 17 juin 2011, la Société a résilié l'accord commercial en raison des défauts de MSV.

Le 25 octobre 2011, le séquestre aux biens de MSV a vendu les actifs miniers et transféré les actions de MSV à CBay Minerals Inc.

Depuis mars 2012, la Société prélève annuellement, à même le Fonds distinct, des revenus de gestion représentant 1% du solde du Fonds fiduciaire et du Fonds distinct afin de s'acquitter de ses engagements. Les autres dépenses nécessaires à l'administration de ces deux fonds sont également prélevées à même le Fonds distinct.

Les coûts liés à la restauration des actifs miniers pourraient être significativement plus élevés que les sommes détenues dans le Fonds fiduciaire et le Fonds distinct. Toutefois, il est improbable que la Société ait à assumer des coûts excédant les sommes détenues dans ces fonds considérant que l'accord commercial a été résilié. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

L'évolution du Fonds distinct se détaille ainsi:

	2017	2016
Solde au début	1 658 027 \$	1 655 499 \$
Sommes obtenues durant l'exercice		
Revenus d'intérêts	43 089	55 587
Pertes sur disposition	(734)	(11 728)
Distributions du Fonds fiduciaire	75 602	71 596
Honoraires professionnels	(61 028)	(59 425)
	56 929	56 030
Constatations aux revenus de la Société		
Revenus de gestion	(53 527)	(53 502)
Solde à la fin	1 661 429 \$	1 658 027 \$

Les soldes du Fonds distinct présentés dans l'état de la situation financière de la Société se composent des éléments suivants:

	2017	2016
Encaisse	27 600 \$	15 411 \$
Débiteurs	400 342	351 595
Placements	1 244 664	1 314 774
Créditeurs et charges à payer	(11 177)	(23 753)
	1 661 429 \$	1 658 027 \$

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	TERRAINS	INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	BÂTIMENTS
Coût			
Solde au début	71 029 \$	21 603 255 \$	14 290 663 \$
Acquisition	-	16 405 204	347 151
Disposition et radiation	-	-	(90 865)
Solde à la fin	71 029	38 008 459	14 546 949
Amortissement cumulé			
Solde au début	-	681 368	11 117 227
Amortissement	-	1 251 919	258 433
Disposition et radiation	-	-	(90 865)
Solde à la fin	-	1 933 287	11 284 795
Valeur comptable nette	71 029 \$	36 075 172 \$	3 262 154 \$

	TERRAINS	INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	BÂTIMENTS
Coût			
Solde au début	71 029 \$	10 244 307 \$	14 106 730 \$
Acquisition	-	11 358 948	183 933
Disposition et radiation	-	-	-
Solde à la fin	71 029	21 603 255	14 290 663
Amortissement cumulé			
Solde au début	-	130 953	10 870 087
Amortissement	-	550 415	247 140
Disposition et radiation	-	-	-
Solde à la fin	-	681 368	11 117 227
Valeur comptable nette	71 029 \$	20 921 887 \$	31 73 436 \$

2017				
MOBILIER	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT	VÉHICULES	TOTAL
389 932 \$	1 004 610 \$	3 546 106 \$	4 579 549 \$	45 485 144 \$
19 388	208 007	105 943	332 128	17 417 821
(7 875)	-	-	(617 765)	(716 505)
401 445	1 212 617	3 652 049	4 293 912	62 186 460
313 316	747 756	2 503 053	4 194 379	19 557 099
36 715	186 930	204 691	164 988	2 103 676
(7 875)	-	-	(591 871)	(690 611)
342 156	934 686	2 707 744	3 767 496	20 970 164
59 289 \$	277 931 \$	944 305 \$	526 416 \$	41 216 296 \$
2016				
MOBILIER	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT	VÉHICULES	TOTAL
403 823 \$	864 859 \$	3 440 351 \$	4 639 599 \$	33 770 698 \$
13 060	139 751	105 755	232 468	12 033 915
(26 951)	-	-	(292 518)	(319 469)
389 932	1 004 610	3 546 106	4 579 549	45 485 144
293 387	574 626	2 284 441	4 302 006	18 455 500
46 880	173 130	218 612	167 133	1 403 310
(26 951)	-	-	(274 760)	(301 711)
313 316	747 756	2 503 053	4 194 379	19 557 099
76 616 \$	256 854 \$	1 043 053 \$	385 170 \$	25 928 045 \$

Des immobilisations corporelles classées sous la rubrique « Bâtiments » représentant 228 070 \$ (2016 : 61 760 \$) et sous la rubrique « Infrastructures routières » représentant 1 148 095 \$ (2016 : 945 396 \$) n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

16. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

	2017	2016
Émis et payé		
6 982 500 actions ordinaires	69 825 000 \$	69 825 000 \$

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

17. RÉGIME DE RETRAITE

Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2015.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses à long terme les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Une scission du régime entre les deux employeurs participant était prévue le 31 décembre 2013. Le 25 septembre 2014, l'autre employeur, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, a suspendu pour un an la scission du régime et devait procéder à une analyse de la situation en 2015. Cependant, aucune nouvelle analyse n'a été effectuée à ce jour. En vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la scission du régime est subordonnée à l'autorisation de Retraite Québec (RQ) et aux conditions fixées par elle, incluant notamment une méthode de calcul prescrite pour l'attribution de la valeur marchande de l'actif entre les deux employeurs. Par conséquent, l'incidence de cette éventuelle scission sera comptabilisée dans l'exercice où celle-ci sera autorisée.

Au terme du processus de scission, il est probable que la valeur des actifs indiquée aux évaluations à des fins comptables des deux employeurs soit différente de la valeur qui sera approuvée par RQ. Pour le moment, il est impossible d'évaluer l'impact monétaire de la scission éventuelle pour la Société.

Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché de l'actif du régime:

	2017	2016
Obligation au titre des prestations constituées	(7 592 300) \$	(6 918 900) \$
Valeur liée au marché des actifs du régime	7 689 400	6 969 800
Excédent de capitalisation	97 100 \$	50 900 \$
Pertes actuarielles nettes non amorties	898 000	1 008 400
Actif au titre des prestations constituées	995 100 \$	1 059 300 \$

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime qui est de 16 ans en 2017 (14 ans en 2016).

Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées

	2017	2016
Obligation au début de l'exercice	6 918 900 \$	6 430 300 \$
Coût des prestations constituées	390 400	389 200
Intérêts relatifs au régime de retraite	316 700	307 400
Transferts du régime	(28 600)	(27 400)
Prestations versées	(155 700)	(141 400)
Pertes (gains) actuariels	150 600	(39 200)
Obligation à la fin de l'exercice	7 592 300 \$	6 918 900 \$

Évolution de la valeur liée au marché des actifs du régime

	2017	2016
Valeur liée au marché au début de l'exercice	6 969 800 \$	6 270 800 \$
Rendement prévu sur les actifs moyens	320 300	301 500
Cotisations et contributions versées	425 200	458 300
Transferts du régime	(28 600)	(27 400)
Prestations versées	(155 700)	(141 400)
Gains sur les actifs	158 400	108 000
Valeur liée au marché à la fin de l'exercice	7 689 400 \$	6 969 800 \$

Composition des actifs du régime

	2017	2016
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	40,0 %	45,4 %
Titres de créances	60,0 %	54,6 %
Total	100,0 %	100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants:

	2017	2016
Taux d'actualisation	4,40 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,15 %	3,15 %
Taux d'inflation à long terme	2,15 %	2,15 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	4,40 %	4,50 %
Taux de rendement réel des actifs du régime	6,75 %	6,38 %

Coût des avantages de retraite

	2017	2016
Charge au titre des avantages de retraite		
Coût des services rendus	390 400 \$	389 200 \$
Amortissement des pertes actuarielles	102 600	113 100
Cotisations des employés	(196 700)	(203 700)
	296 300	298 600
(Revenu) charge d'intérêts au titre des avantages de retraite	(3 600)	5 900
	292 700 \$	304 500 \$

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit:

	2017	2016
Cotisations de l'employeur	228 500 \$	254 600 \$
Rendement prévu	320 300 \$	301 500 \$
Rendement obtenu	478 700 \$	409 500 \$
Valeur de marché des actifs au début de l'exercice	7 132 100 \$	6 483 200 \$
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	8 047 600 \$	7 132 100 \$

Régime à cotisations déterminées

En 2017, les cotisations de l'employeur au régime de retraite à cotisations déterminées ont totalisé 42 095\$.

18. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire qui se détaille comme suit:

	2017	2016
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions	69 825 000 \$	69 825 000 \$
Déficit cumulé	(32 273 857)	(38 613 710)
	37 551 143 \$	31 211 290 \$

En vertu de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James*, les dividendes payés par la Société sont fixés par l'actionnaire, soit le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront déduits des surplus cumulés dans l'exercice au cours duquel ils seront déclarés.

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'élément suivant:

	2017	2016
Encaisse	3 237 557 \$	3 008 986 \$

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 123 752 \$ (2016: 117 556 \$).

Les intérêts reçus par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 163 769 \$ (2016: 225 063 \$).

En date du 31 décembre 2017, le poste Créditeurs et charges à payer inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles représentant 2 179 782 \$ (2016: 872 746 \$).

20. RISQUE DE CHANGE

La Société peut être exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2017, la Société ne détenait aucune encaisse libellée en devises américaines (2016: 27 dollars canadiens) alors que les placements libellés en devises américaines totalisent 208 037 dollars canadiens (2016: 249 743 dollars canadiens).

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

À la date de l'état de la situation financière, le taux de change pour le dollar américain est de 1,2518 (2016: 1,3427).

La Société a comptabilisé 991 \$ à titre de perte de change pour l'encaisse au cours de l'exercice (2016: 223 \$).

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Opérations commerciales

La Société effectue des prestations de services en gestion d'infrastructures de transport avec divers apparentés qui se détaillent ainsi:

	2017	2016
Entités sous contrôle commun:		
Hydro-Québec	11 123 255 \$	10 013 426 \$
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	2 643 489	2 827 048
	13 766 744 \$	12 840 474 \$

La Société reçoit des contributions pour les frais d'entretien et d'exploitation de la route de la Baie-James, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière de la part d'Hydro-Québec dont les montants sont les suivants:

	2017	2016
Entités sous contrôle commun:		
Hydro-Québec	3 685 751 \$	3 740 397 \$

La Société perçoit des revenus de gestion sur les prestations de services qu'elle effectue et qui se détaillent comme suit :

	2017	2016
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	1 026 291 \$	909 520 \$
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	192 031	212 455
	<u>1 218 322 \$</u>	<u>1 121 975 \$</u>

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. PASSIFS ÉVENTUELS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Des prestations de cessation d'emploi sont prévues aux contrats de travail de certains employés contractuels de la Société advenant la résiliation du contrat de travail ou la modification des conditions d'emploi par la Société. Ces prestations pourraient représenter des montants à payer éventuellement.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré gratuitement à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le prix de vente devra être remis au gouvernement du Québec.

23. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

a) Baux

La Société s'est engagée d'après des baux pour la location d'équipement roulant échéant jusqu'au 31 mars 2030, à verser une somme totale de 473 217 \$ (2016: 158 037 \$) à une entité sous contrôle commun (Centre de gestion de l'équipement roulant), soit 100 399 \$ pour la prochaine année. De plus, la Société s'est engagée d'après un bail à la location d'un local pour bureau échéant le 31 décembre 2019, à verser une somme totale de 67 396 \$ (2016: 100 014 \$), soit 33 698 \$ par année. Elle s'est également engagée en vertu d'un autre bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2018 à verser une somme totale de 82 964 \$ (2016: 164 276 \$) à une entité sous contrôle commun (Hydro-Québec).

b) Contrats de services

La Société s'est engagée à verser des sommes en vertu de différents contrats totalisant 34 530 760 \$ (2016: 21 769 038 \$), soit:

	2018	2019
Services d'entrepreneurs ⁽¹⁾	33 728 583 \$	733 177 \$
Honoraires professionnels	34 000	35 000
	<u>33 762 583 \$</u>	<u>768 177 \$</u>

⁽¹⁾ Les obligations contractuelles relatives aux immobilisations totalisent 23 499 854 \$ au 31 décembre 2017 (11 110 413 \$ en 2016).

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du budget 2017 et du réel 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.

RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

OBJECTIF STRATÉGIQUE GOUVERNEMENTAL	OBJECTIF ORGANISATIONNEL	ACTION
RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	Réduire les coûts de fournitures	1 Élaboration et adoption d'une politique de gestion documentaire
	Réduire les coûts d'énergie	2 Diminution de 10% des émissions de gaz à effet de serre causées par la Société par différents moyens
	Réduire les coûts d'exploitation des véhicules et améliorer la durée de vie de ceux-ci	3 Augmentation du nombre de rencontres par conférence téléphonique et autres moyens de communication à distance
		4 Recours aux moyens disponibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules de la Société
		5 Processus de gestion écoresponsable des véhicules à mettre en place
		6 Programme de réduction de la consommation de carburant des véhicules de la Société
RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL	Solidifier les relations avec les communautés cries	7 Fourniture d'un espace pour exposer et vendre des objets d'art cri au relais routier du km 381
RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS	Assurer la pérennité de l'organisation dans le respect des principes du développement durable	8 Maintien du programme intégré de gestion des risques
		9 Maintien du système de gestion environnementale
FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE	Favoriser le développement économique de la région dans une perspective de développement durable	10 Intégration des éléments de développement durable dans la grille d'analyse des demandes de financement
RENFORCER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS DANS LE BUT DE SOUTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES	Stimuler la création de richesses dans la région	11 Retombées économiques régionales directes des contrats d'achat de biens et de services alloués par la Société ainsi qu'aux emplois occupés par les membres de son personnel qui demeurent sur le territoire
		12 Participation à des projets structurants en collaboration avec l'Administration régionale Baie-James (ARB), le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) et le Gouvernement de la nation crie (GNC)

INDICATEUR ET CIBLE		RÉSULTATS
Adoption de la politique d'ici le 31 décembre 2011	La cible est reportée au 31 décembre 2018. L'implantation d'un système de gestion intégrée des documents a été réalisée en 2017. Actuellement, son utilisation est limitée à certains employés. Le déploiement à l'ensemble du personnel est prévu en 2018.	
Diminution de 10% des émissions de gaz à effet de serre en comparaison des données de 2009-2010, soit une baisse de 115 t CO ₂ éq d'ici le 31 décembre 2020	La cible sera surpassée. En effet, à la suite de l'obtention d'une subvention de 1,26 M\$ sur un coût total de projet de 4,6 M\$, la Société procèdera à l'électrification du relais routier du km 381, ce qui permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par ce site de 1011,0 t éq CO ₂ /an d'ici la fin 2019.	
Directive à émettre chaque année	La cible est atteinte.	
Diminution de 9% des émissions de gaz à effet de serre en comparaison des données de 2009-2010, soit une réduction de 9 029 t CO ₂ éq	Cette cible ne sera pas atteinte en raison de la croissance des activités de la Société. Cette action doit donc être annulée.	
Implantation d'un processus de gestion écoresponsable d'ici le 31 décembre 2017	La cible est reportée au 2 ^e trimestre de 2019.	
Adoption du programme d'ici le 31 décembre 2017	La cible est reportée au 31 décembre 2018.	
Installation d'un comptoir d'exposition d'ici le 31 décembre 2017	Des discussions ont été tenues avec l'Institut culturel cri et COTA pour mettre en place un tel kiosque. L'Institut ne veut pas exposer ou vendre ses œuvres à l'extérieur de ses murs. COTA préfère que de telles œuvres soient vendues directement dans les communautés. Il est maintenant envisagé d'installer un terminal pour que les clients du relais puissent consulter l'offre touristique cri de même que d'exposer des photos ou des œuvres d'art sans la possibilité de les vendre. La cible est donc reportée au 31 décembre 2018.	
Mise à jour du programme sur une base régulière et suivi des risques en continu	La cible est maintenue. Par ailleurs, un nouveau plan de gestion intégrée des risques sera réalisé en 2018.	
Mise en œuvre du système de gestion environnementale et suivi des plans d'action annuels	La cible est maintenue.	
Les critères d'évaluation de développement durable sont considérés dans l'analyse de chaque demande de financement	La cible est atteinte. Par ailleurs, la Société est impliquée dans l'élaboration d'une norme de certification durable pour les sociétés d'exploration minière, un projet chapeauté par l'Association de l'exploration minière du Québec et pris en charge, sur le plan technique, par la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM.	
Évaluation à chaque année des retombées et observation d'une amélioration continue des résultats	DÉPENSES ET PROPORTION DES CONTRATS EN RÉGION Année 2015: 22 259 857 \$ 76,6 % Année 2016: 26 988 832 \$ 81,9 % Année 2017: 32 042 770 \$ 80,2 %	SALAIRES VERSÉS AUX RÉSIDENTS DE LA RÉGION Année 2015: 2 156 427 \$ 67,2 % Année 2016: 2 495 486 \$ 71,3 % Année 2017: 2 739 474 \$ 72,9 %
Soutien à trois projets structurants d'ici 2017	Cible surpassée; trois projets d'affaires sont toujours en développement, soit la mise en production commerciale d'une culture de pommes de terre de semence dans le secteur de Chapais, le projet de Métaux BlackRock inc. pour l'exploitation d'une mine de fer, vanadium et titane dans le secteur de Chibougamau, la mise au point d'un nouveau procédé de séparation de terres rares par Innord inc. En outre, trois ententes de partenariat ont été conclues, la première avec l'ARBJ pour la mise en place du Réseau Capital Baie-James. La seconde avec le GNC pour le partage d'une ressource en développement économique et la troisième avec le GNC et l'ARBJ pour qu'ils investissent conjointement dans des projets d'affaires structurants.	

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration administre la Société dans la poursuite de sa mission et en gère les affaires, passe ou fait passer tout contrat auquel la Société peut légalement être partie et, en général, exerce tous les droits et pouvoirs que la Société est autorisée à exercer en vertu de la Loi, de ses règlements ou des autres lois qui la régissent.

Le conseil d'administration a notamment pour mandats d'approuver les différentes politiques de la Société, de constituer tout comité pour faciliter son fonctionnement et d'en désigner les membres ainsi que de participer au processus de planification stratégique et de recommander au gouvernement d'approuver le plan de développement triennal de la Société. Il approuve aussi les règles relatives à l'administration des affaires, de même que le code d'éthique et de déontologie de ses administrateurs et celui des employés. Il approuve le budget annuel ainsi que les plans d'action qui en découlent, y compris le budget d'immobilisations. Il assure un suivi de la performance de la Société par l'appréciation des rapports d'activité trimestriels qui lui sont soumis. En matière d'investissement, il évalue et approuve les différents projets de financement et d'investissement dans une entreprise lorsque le montant impliqué est au-dessus du seuil fixé pour que le comité d'investissement puisse l'accorder, et ce, jusqu'à un montant maximal de 1500 000 \$. Au-delà de ce seuil, la demande doit être soumise à l'approbation gouvernementale.

Le président-directeur général fait partie d'office de tout comité constitué par la Société. Un seul comité est formé, soit le comité d'investissement.

C'est le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles qui est désigné comme ministre chargé de l'application de la loi constitutive de la Société. En vertu de celle-ci, le ministre peut donner à la Société des directives portant sur ses objectifs et ses orientations qui doivent être préalablement soumises à l'approbation du gouvernement. Par ailleurs, le GNC, à l'égard des terres de catégorie II du territoire, et le GREIBJ, à l'égard des terres de catégorie III du territoire, peuvent proposer au ministre des projets de directives portant sur les orientations et objectifs de la Société.

Sommaire des activités réalisées en 2017

En cours d'année, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises. Au cours de ces séances, il y a eu une seule période à huis clos. Il a octroyé sept contrats représentant une valeur totale de plus de 27 000 000 \$. Il a par ailleurs approuvé le Plan de développement 2018-2020, qui a été soumis à l'approbation gouvernementale le 15 décembre 2017. Des modifications aux règles relatives à l'administration des affaires de la Société ainsi qu'à sa politique d'octroi de contrats ont été approuvées, de même que l'institution d'un régime d'emprunts pour un montant n'excédant pas 233 200 000 \$. Ce régime d'emprunts a été soumis à l'approbation gouvernementale le 7 décembre 2017.

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Mandat

Ce comité doit évaluer et approuver les différents projets de financement et d'investissement dans une entreprise, et ce, jusqu'à concurrence du seuil prévu aux Règles relatives à l'administration des affaires de la Société. Ce seuil est d'un montant maximal de 150 000 \$ par investissement. Ce comité s'assure aussi que les analyses effectuées déterminent clairement les risques inhérents à l'investissement proposé et que celui-ci est conforme à la politique de placements et d'investissements de la Société. Les procès-verbaux ainsi que les sommaires exécutifs des projets d'investissement approuvés par ce comité sont déposés aux séances du conseil d'administration.

Composition

Le comité est composé de trois membres. Au 31 décembre 2017, les membres sont MM. Gaston Bédard, Raymond Thibault et Curtis Bosum.

Sommaire des activités réalisées en 2017

Le comité d'investissement s'est réuni à sept reprises. Dix projets d'investissement ont été approuvés dans le secteur minier, dont neuf se sont clôturés durant l'année. Les investissements réalisés totalisent 996 900 \$ et la clôture d'un investissement de 100 000 \$ a été effectuée en début d'année 2018.

Quatre placements dans des entreprises privées, représentant un engagement total de 424 000 \$, ont de même été approuvés. Parmi ceux-ci, deux placements ont été effectués en 2017, pour un montant total de 124 000 \$, et un autre, d'un montant de 150 000 \$, a été déboursé en 2018.

Assiduité des administrateurs aux séances du conseil d'administration et du comité d'investissement

Conseil d'administration (4 séances ordinaires et 3 séances extraordinaires)	
Gaston Bédard	7/7
Raymond Thibault	7/7
Luce Asselin	2/4
Andy Baribeau	6/7
Amélie Béchar	7/7
Curtis Bosum	5/7
Paul John Murdoch	0/2
Comité d'investissement (7 séances)	
Gaston Bédard	7/7
Raymond Thibault	7/7
Curtis Bosum	4/7

À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration de la Société ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit au remboursement des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, aux conditions que le gouvernement détermine.

Le règlement de régie interne de la Société stipule que le poste d'un administrateur devient vacant lorsque celui-ci est absent à plus de trois séances consécutives du conseil, sauf si le conseil est d'avis qu'il a été empêché d'agir.

En cours d'année, deux nouveaux administrateurs ont été nommés au conseil, soit madame Luce Asselin et monsieur Curtis Bosum. Sur son site Internet, la Société dispose d'une section réservée à ses administrateurs et à ses directeurs, dans laquelle les différents documents d'information sur la Société sont disponibles. Nous y retrouvons notamment une présentation sur la Société, le budget annuel, le dernier rapport d'activité trimestriel ainsi que la proposition de Plan de développement 2018-2020.

Le président-directeur général tient une rencontre d'intégration avec tout nouvel administrateur dès que possible à la suite de la nomination de celui-ci.

Loi sur le ministère du Conseil exécutif

Conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie auquel ses administrateurs doivent se soumettre.

Au cours de l'année 2017, la Société n'a reçu aucune plainte et n'a eu aucun cas à traiter à l'égard de ses administrateurs.

Audit

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec, qui a retenu les services de la firme Mallette S.E.N.C.R.L.; conformément à la Loi sur le vérificateur général, les honoraires sont assumés par la Société. Ils se sont élevés à 34 000 \$ pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Le niveau d'effectif autorisé pour la Société pour l'année 2016-2017 en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) est de 110 500 heures travaillées.

Une demande d'augmentation a été transmise en raison de mandats supplémentaires que la Société s'est vu confier en 2016 (réfection de la route de la Baie-James, subvention du MTMDET pour son entretien et pour la gestion de l'aérodrome de Matagami). Cette demande visait à majorer la cible à 120 762 heures. Elle a été acceptée le 24 mars 2017. Au 31 mars 2017, les heures travaillées totalisaient 117 983, ce qui est en deçà de la cible révisée pour l'année 2016-2017.

Le niveau d'effectif autorisé pour l'année 2017-2018 est de 117 290 heures travaillées. Au 31 décembre 2017, les heures travaillées totalisaient 86 448.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit que la Société doit faire état, dans son rapport annuel, des contrats de services comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Renseignements relatifs aux contrats de services

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique ¹	-	-
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	8	3 743 681 \$
Total des contrats de services	8	3 743 681 \$

1. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

2. Un contractant inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La Société est assujettie à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement. En vertu de cette loi, elle doit établir une planification triennale de ses projets et de ses activités en ressources informationnelles ainsi qu'établir une programmation annuelle des sommes qu'elle prévoit leur consacrer pendant son exercice financier et divulguer ces informations dans son rapport annuel, y compris le montant des dépenses et des investissements réels effectués.

Dépenses et investissements en ressources informationnelles

Activité	Dépenses (en milliers de dollars)			Investissements (en milliers de dollars)		
	Prévues	Réelles	Écarts	Prévus	Réels	Écarts
Encadrement	-	-	-	-	-	-
Continuité	119,3	117,2	2,1	160,0	174,6	(14,6)
Projets	-	-	-	-	-	-
Total	119,3	117,2	2,1	160,0	174,6	(14,6)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues de 2100 \$ et les investissements réels sont supérieurs aux investissements prévus de 14600 \$. Ce dépassement s'explique par la réalisation de certains investissements au cours de l'exercice 2017, alors qu'ils avaient été initialement prévus en 2016.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La Société ne disposait pas de sa propre politique linguistique en 2017. En l'absence d'une telle politique, elle a appliqué les principes énoncés dans la politique du MERN.

En 2017, la Société a élaboré un projet de politique linguistique qu'elle a soumis pour commentaires à l'Office de la langue française. Celle-ci prend en compte les conditions particulières à l'usage du français dans ses relations avec certains de ses partenaires, clients et fournisseurs, notamment avec les autochtones, pour lesquels la charte prévoit des dispositions particulières. La Société prévoit donc adopter sa propre politique linguistique au cours de l'année 2018.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2017, la Société a traité sept demandes d'accès à l'information.

Demande d'accès à des documents

Demande d'accès acceptée	6
Demande d'accès refusée	-
Demande d'accès partiellement acceptée	-
Total	6
Demande traitée dans un délai de moins de 30 jours	4
Demande traitée dans un délai de plus de 30 jours	2

Demande d'accès à des renseignements personnels

Demande d'accès acceptée	-
Demande d'accès refusée	-
Demande d'accès partiellement acceptée	-
Total	-
Demande traitée dans un délai de moins de 30 jours	-
Demande traitée dans un délai de plus de 30 jours	-

Les demandes d'accès à l'information que la Société a traitées n'ont pas fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et n'ont suscité aucune demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Finalement, aucune activité particulière relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels n'a été réalisée en 2017.

FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics du gouvernement du Québec vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle s'applique à tous les organismes publics offrant des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités.

Dans le cadre de cette politique, la Société doit évaluer les coûts de tous les biens et services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée afin de déterminer leur niveau de financement.

Biens et services tarifés

Ventes (relais routier du km 381)	
Revenus perçus (en milliers de dollars)	5052,7
Coûts afférents (en milliers de dollars)	4682,2
Niveau de financement atteint	107,9 %
Niveau de financement établi	106,6 %
Méthode de fixation des tarifs	Selon le marché et % de marge bénéficiaire
Mode d'indexation des tarifs	Hebdomadaire et annuel
Date de la dernière révision tarifaire	31-12-2017
Location d'immeubles	
Revenus perçus (en milliers de dollars)	260,8
Coûts afférents (en milliers de dollars)	357,8
Niveau de financement atteint	72,9 %
Niveau de financement établi	72,7 %
Méthode de fixation des tarifs	Selon le marché et % de marge bénéficiaire
Mode d'indexation des tarifs	Annuel, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)
Date de la dernière révision tarifaire	01-01-2017
Prestation de services et honoraires de gestion	
Revenus perçus (en milliers de dollars)	15 897,6
Coûts afférents (en milliers de dollars)	14 592,7
Niveau de financement atteint	108,9 %
Niveau de financement établi	109,7 %
Méthode de fixation des tarifs	Selon les ententes avec les clients
Mode d'indexation des tarifs	Dépenses réelles + % d'honoraires de gestion
Date de la dernière révision tarifaire	01-01-2017

1. PRÉAMBULE

- 1.1. Les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales se dotent d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 1.2. Les personnes déjà régies par des normes d'éthique ou de déontologie en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) sont de plus soumises au présent code d'éthique et de déontologie lorsqu'elles occupent des fonctions d'administrateurs publics.
- 1.3. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics : elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment :
 - des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics ;
 - de l'identification de situations de conflit d'intérêts ;
 - des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.
- 1.4. Dans les soixante (60) jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit produire au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe A.
- 1.5. La Société et ses filiales prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.
- 1.6. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

2. DÉFINITIONS

- 2.1. Sont visés par le présent code d'éthique et de déontologie :
 - les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James ;
 - les personnes ayant été membres du conseil d'administration de la Société pendant une période d'une (1) année suivant la fin de leur mandat ;
 - les membres du conseil d'administration des filiales de la Société de développement de la Baie-James.
- 2.2. Administrateur : désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.3. Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales.

- 2.4. Entreprise : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, ceci ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité dans les objets de la Société.
- 2.5. Entreprise liée : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.
- 2.6. Filiales de la Société : toute filiale détenue à plus de 50 % par la Société de développement de la Baie-James.
- 2.7. Premier dirigeant : le président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James ou d'une de ses filiales.
- 2.8. Société : la Société de développement de la Baie-James ou une de ses filiales.

3. ÉNONCÉS DE PRINCIPES

- 3.1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics.
- 3.2. Les administrateurs de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.
- 3.3. Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

4. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

- 4.2. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
- Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
- 4.3. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
- 4.4. Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la Société ou d'une filiale de celle-ci et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 4.5. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation qui jette un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.
- Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- Sous réserve de l'article 4.6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.
- 4.6. L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou d'une de ses filiales dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
- Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
- Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.
- 4.7. L'administrateur doit remettre au secrétaire de la Société, dans les soixante (60) jours de sa nomination, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :
- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre;
 - le nom de toutes entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
 - au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la Société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.
- 4.8. L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes précédents ne trouvent pas d'application, doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire.
- L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les soixante (60) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.
- Les déclarations remises en vertu du présent article seront traitées de façon confidentielle par le secrétaire.
- 4.9. Le secrétaire tient à la disposition des membres du conseil, les déclarations reçues en application à l'article précédent.
- 4.10. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société ou d'une de ses filiales avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 4.11. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
- 4.12. L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
- Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

- 4.13. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
- Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
- 4.14. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 4.15. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 4.16. Sous réserve du présent code, l'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.
- 4.17. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de ses filiales.
- 4.18. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou une filiale pour laquelle il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou une de ses filiales pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.
- 4.19. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales.

5. ACTIVITÉS POLITIQUES

- 5.1. L'administrateur à temps plein, le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire du Conseil exécutif.
- 5.2. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

- 5.3. L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.4. L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.5. L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 5.6. L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.
- Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.
- 5.7. L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

6. RÉMUNÉRATION

- 6.1. L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.
- 6.2. Un administrateur ou toute autre personne employée par la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par la Société pour :
- détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
 - bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée;
 - bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas de fonction à plein temps au sein de cette entreprise liée; ou
 - bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

6.3. L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

6.4. L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

6.5. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

6.6. Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

6.7. L'exercice à temps plein d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 6.3 à 6.5.

6.8. Pour l'application des articles 6.3 à 6.5, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 6.3 et 6.4 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

7. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

7.1. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public.

Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise sauf s'il en est lui-même le président.

7.2. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

7.3. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

7.4. Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire associé visé à l'article 7.1, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

7.5. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

7.6. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

CARTE DU TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES

Territoire de la Baie-James Projets de développement économique

-  Réserve faunique
-  Terres de catégorie I
-  Terres de catégorie II
-  Limite de la municipalité de Baie-James

Infrastructures existantes

-  Centrale hydroélectrique
-  Poste et ligne de transport d'énergie
-  Aéroport - aéronef
-  Route principale pavée
-  Route principale
-  Route secondaire
-  Route d'accès
-  Borne kilométrique de route
-  Bureau de la Société de développement de la Baie-James
-  Relais routier

Sources :

BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002
Terres de catégories : Ministère des Terres et
Forêts du Québec, service de l'arpentage
Cartographie : Géomatique, Hydro-Québec
Fichier : A083Y_hq_002_140410.th10

Avril 2014

Gracieuseté d'Hydro-Québec



SIÈGE SOCIAL

Chibougamau

462, 3^e Rue, bureau 10
Chibougamau, QC G8P 1N7

Tél. : 418 748-7777
Télec. : 418 748-6868

chi@sdbj.gouv.qc.ca

SDBJ.GOUV.QC.CA

BUREAU

Matagami

110, boulevard Matagami,
C.P. 970
Matagami, QC J0Y 2A0

Tél. : 819 739-4717
Télec. : 819 739-4329

mat@sdbj.gouv.qc.ca

BUREAU

Radisson

Complexe Pierre-Radisson
66, avenue Des Groseilliers, C.P. 366
Radisson, QC J0Y 2X0

Tél.: 819 638-8411
Télec.: 819 638-8838

rad@sdbj.gouv.qc.ca

**Société
de développement
de la Baie-James**

Québec 